Report of the Minister of Education 1988-89

90-07075/

The Honourable Lincoln M. Alexander
P.C., K.St.J., Q.C., B.A., LL.D.
Lieutenant-Governor of Ontario

Sir:

It is my privilege to present, for the information of Your Honour and the Legislative Assembly, the annual report of the Ministry of Education for the fiscal year beginning April 1, 1988, and ending March 31, 1989.

This report depicts a period of change in Ontario's agenda for elementary and secondary education, as the ministry renewed its focus on quality, equality of opportunity, and accountability. Throughout the year, the ministry worked in close co-operation with Ontario's school boards, professional educators, and a broad range of interest groups to ensure that improvements to Ontario's system of education would benefit all citizens in our province.

Respectfully submitted,

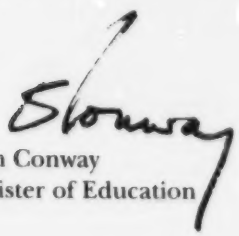

Sean Conway
Minister of Education

The Honourable Sean Conway
Minister of Education

Mr. Conway:

I am pleased to submit to you the annual report of the Ministry of Education for the 1988-89 fiscal year. The report contains detailed information about the many programs and activities undertaken by the ministry during the period.

Respectfully submitted,

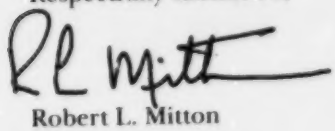

Robert L. Mitton
Deputy Minister

Table of Contents

Directions in Education 1988-89

5 ***A Quality Educational System***

5 Smaller Classes

6 Computers in the Schools

7 Computers in Special Education

8 Science

8 Learning Skills Initiative

9 Textbooks and Learning Materials

9 Student Retention and Transition

10 ***Partnerships in Education***

10 Co-operative Education

11 Industry-Education Councils

11 Adopt-a-School Programs

12 ***Clear Standards and Demonstrable Results***

12 Provincial Reviews

13 National Indicator Program

13 International Comparisons of Math and Science

14 OAC English Exams

14 ***Responses to Change***

14 French-Language Governance

15 Teacher Education

16 Drug Education

17 Heritage Languages Program

18 Employment Equity

19 Extension of the Roman Catholic Separate School System

19 Trustee Distribution

20 Religious Education

20 Opening or Closing Exercises

21 Review of Deaf Education

22 Bill 69

22 ***The Financing of Education***

22 General Legislative Grants

22 Capital Grants

23 Bill 100

Programs and Services

25 ***Distance Education***

25 ***Continuing Education***

26 ***Implementation Projects in Educational Technology***

26 ***Native Education***

27 ***French As a Second Language***

28 ***Official-Languages Monitor Program***

28 ***Provincial Schools***

28 Demonstration Schools

29 Schools for Blind and Deaf Students

30 ***Exchange Programs***

30 Student Exchanges

31 Educator Exchanges

31 Ontario Young Travellers

31 Ontario-Quebec Class-Twinning Program

31 Ontario French Assistants Program

31 Seminars for Educators

32 ***Ontario Student Leadership Centre***

32 ***Learning Materials***

32 Circular 14

32 Learning Materials Development Plan

33 French-Language Fund (Learning Materials)

33 ***Education Week in Ontario***

33 ***Intergovernmental Relations***

Committees, Agencies, and Commissions

35 ***Council for Franco-Ontarian Education***

35 ***Ministry of Education Advisory Council on Special Education***

35 ***Planning and Implementation Commission***

36 ***The Languages of Instruction Commission of Ontario***

36 ***The Provincial Schools Authority***

1 2 3 4 5
1
2

Directions in Education 1988-89

The year 1988-89 was one of both consolidation and new directions. It represented the closing stages of a period that saw extensive change in Ontario's education system, notably the extension of the Roman Catholic separate school system and the establishment of French-language governance. At the same time, the ministry renewed its focus on quality, accountability, and equality of educational opportunity as key issues for the last decade of the twentieth century. Initiatives and programs undertaken in 1988-89 emphasized the improvement of children's basic learning skills, the development of clear standards in education, the promotion of partnerships between schools and the wider community, and a new institutional framework to further the professional development of teachers. These and other measures will help to ensure that Ontario's education system remains relevant and keeps pace with the expectations of our rapidly changing society.

A Quality Educational System

Building a foundation for continued improvement of the quality of schooling in Ontario, the ministry's initiatives in 1988-89 focused on the reduction of class size in Grades 1 and 2, computers in the schools, the science curriculum, learning skills in the elementary grades, the provision of textbooks and learning materials, and the important issue of student retention.

Smaller Classes

The reduction of average class size in Grades 1 and 2 was announced in the Speech from the Throne of November 1987 as a vital part of the Ontario government's commitment to improve the quality of education for children in their early years. Smaller classes in these grades will allow teachers to give greater individual attention to each child at a time that is critical for the development of literacy and basic learning skills. As teachers become more familiar with each child's achievement, parents will receive better information about their child's progress.

The first phase of the reduction began in September 1988, with a target ratio of about 24 pupils to 1 teacher. By September 1989, average class size will be further reduced to 22 pupils per teacher, leading the way to a final pupil-teacher ratio of 20 to 1 by 1990. School boards will report their success in meeting these targets in the School September Reports they submit to the ministry.

With these objectives in place, $22.6 million was distributed to school boards between September and December 1988 to fund the first phase of the plan. For the calendar year 1989, a further $80.9 million was allocated.

Computers in the Schools

To help fulfil the Ontario government's commitment to equip children with the best available technology for learning, the ministry introduced important changes to its computer policy in 1988-89.

In July 1988, the ministry revised its requirements for Grant Eligible Microcomputer Systems (G.E.M.S.), a program that enables school boards to receive ministry grants to purchase computers that meet ministry specifications. The new criteria will enable more computer manufacturers and vendors to have their products approved for use in Ontario schools, a measure that will result in greater competitiveness and choice.

The options available to school boards in using ministry grants for computer purchases were also expanded. Beginning in 1989, a school board can choose to spend up to 25 per cent of its grant on less expensive equipment to meet specific needs in areas such as business and computer studies, database analysis, and word processing. As well, portions of the grant may be spent on specialized equipment to meet the needs of exceptional pupils or the unique training needs of students in technological courses; on related training for teachers; and on high-tech

equipment such as CAD/CAM and robotics. This flexibility will effectively increase school board purchasing power, bringing the ministry closer to its long-range goal of providing each student with thirty minutes of instruction time at the computer per day.

Following the recommendations of the Minister's Council on Educational Technology, the ministry made a commitment to improve software portability so that new and existing educational software will be usable on all approved microcomputers in Ontario classrooms.

For 1988, the ministry increased its allocation to school boards for the purchase of computer hardware by $10.4 million to a total of $41.9 million; an additional $3 million was provided for the purchase of software. At the end of that year, the Minister announced that, for 1989, funding for computer hardware would be increased to $55.2 million, with an additional $6 million for software.

Computers in Special Education

The creation of a Centre for Special Education Technology at the Robarts School for the Hearing Impaired in London was announced by the Minister in December 1988. The centre is a co-operative venture by the ministry, IBM Canada, and the Centre for Communicative and Cognitive Disabilities at the Faculty of Education of the University of Western Ontario.

The centre's objectives are to promote the appropriate classroom use of computer technology in special education; to assist students, teachers, administrators, and employers in understanding how computer technology can improve the quality of life for exceptional students in the school, home, and workplace; and to address the specific needs of francophone students and students in northern communities.

The ministry will spend a total of $539 444 over three years to establish the centre. In addition, IBM will donate state-of-the-art computer software and hardware worth $434 283, while the university will provide internationally recognized experts to oversee the project.

Science

The renewal of the science curriculum at both the elementary and secondary levels continued to be a priority. In 1988-89, the ministry introduced the first stage of a three-year, $13-million plan to assist school boards with the implementation of new science guidelines for the Intermediate Division (Grades 7 to 10). In 1988, the first year of the plan, $3 million was provided to school boards for the training and professional development of teachers and the purchase of science teaching aids and facilities, laboratory equipment and supplies, and learning materials other than textbooks.

Other initiatives focused on science education in the Primary and Junior Divisions (Grades 1 to 6). These included special science workshops attended by more than 5000 principals and superintendents, and videotapes to support the new curriculum policy statement for elementary science, *Science Is Happening Here.* The ministry also released the publication *Inventory of Ontario Women in Scientific and Technical Fields,* a resource for teachers looking for speakers and role models for their students.

At the end of March 1989, a provincial science conference, Celebrating Science, was hosted by the Ministry of Education. Bringing together more than 500 educators, the conference offered speakers, exhibits, field trips, and more than ninety workshops.

Learning Skills Initiative

Six school-based projects designed to enhance learning skills in the elementary years were established in 1988. Each of these projects will receive up to $750 000 over a three-year period. The projects focus on how children learn; how to develop and extend effective teaching

strategies; how to design effective techniques to assess student achievement; and how to identify better ways of reporting students' progress to parents.

The projects, selected from fifty-one proposals submitted by school boards across Ontario, are co-operative ventures, bringing together school boards and such partners in education as faculties of education, teachers' federations, and community colleges.

This initiative will become an important source of information, ideas, and resource materials for Ontario teachers.

Textbooks and Learning Materials

In 1988, the ministry earmarked $22.8 million to assist school boards with the purchase of textbooks and other learning materials. This allocation included $6.8 million as a start-up grant for purchasing textbooks for Ontario Academic Courses or courses leading to the Ontario Secondary School Honour Graduation Diploma. Two other allocations were the first instalments of a three-year commitment – $10 million for other texts and $6 million for learning materials (maps, storybooks, posters, puzzles, construction materials, and measuring devices) for the Primary and Junior Divisions.

Student Retention and Transition

Understanding the dropout phenomenon is crucial, not only for the social and economic well-being of the students involved, but for the future of the province. An estimated 30 per cent of Ontario students drop out of school before graduation.

In 1987, the government announced its commitment to reduce the dropout rate in Ontario schools by one-third within the next five years. Since then, the ministry's Student Retention and Transition Project has sponsored training programs for principals, guidance department heads, and teachers that address key issues related to retaining potential dropouts and encouraging students who have already dropped out to return to school. As the goal is to foster the development of school-based plans for reducing the dropout rate, the training programs focused on identifying local needs and strategies that respond to these needs.

The ministry funded twelve Student Retention and Transition pilot projects in school boards across the province. Among these projects were prevention programs, several of which were directed to meeting the needs of Native students and students who are members of visible minorities; re-entry programs for individuals who have already left school; and counselling programs dealing with career planning and transition to the workplace.

Another resource for local planning was the publication in October 1988 of *Student Retention and Transition: A Selection of Program Models*, a booklet describing programs already developed and in use by school boards in Ontario and other jurisdictions.

Partnerships in Education

An important part of a quality educational system is the growth of local partnerships between schools, business, and labour. In 1988-89, the ministry continued to encourage the development of ongoing, dynamic links between schools and the wider community.

Co-operative Education

Co-operative education integrates classroom learning and on-the-job experience. High school students are placed in supervised training positions relevant to their interests, studies, or career goals. During the 1988-89 school year, about 45 000 students registered for co-operative education programs that encompassed all areas of the curriculum, including business and technology, theatre arts, science, mathematics, and geography.

The Co-operative Education and Transition-to-Employment Fund, established in 1986, has provided $13 million over a three-year period ($5 million of this in 1988-89) to assist 114 school boards with the creation or expansion of programs. Further support came from the Access to Employment Fund, which provided $4.5 million for a one-year period ending in August 1988. Part of this fund supported ten pilot projects in co-operative education and six pilot projects dealing with dropouts.

The Access to Employment Fund also supported a multimedia campaign undertaken by the ministry in the fall of 1988 to promote co-operative education. The campaign included newspaper advertisements, radio commercials, brochures, and videotapes.

In September 1988, an innovative co-operative education program for visually impaired students – the first such program in the province – was introduced at the W. Ross Macdonald School. It is designed for students in their final year of secondary school and features two work-term placements.

Industry-Education Councils

Industry-Education Councils bring industry and education together to develop activities that result in a more relevant education and an effective transition for those students who enter the workforce directly from secondary school. Since 1986, when the ministry introduced the two-year, $2-million Ties to Business and Industry Incentive Fund to enable school boards to strengthen local partnerships, eight councils have been formed, involving twenty school boards. The councils support career education, direct community and school resources to career and education needs, strengthen vocational skills training, and promote learning as a lifelong process.

Adopt-a-School Programs

The "adoption" of individual secondary schools by industry is an effective and exciting way to encourage greater co-operation between the world of school and the world of work. By the end of the 1988-89 school year, more than one hundred secondary schools in Ontario had established partnerships with industry. In 1988-89, these co-operative ventures encouraged "job shadowing", an arrangement in which a student works alongside an employee, and the mentor program, which matches a student with an employee to discuss career and education choices.

Clear Standards and Demonstrable Results

Accountability to the public requires that the ministry both set standards and report on how well Ontario's schools are meeting these standards. In 1988-89, the ministry worked towards these goals on the provincial, national, and international levels.

Provincial Reviews

The ongoing Provincial Reviews program provides the ministry with an opportunity to assess, in co-operation with teachers, the effectiveness of programs taught in the schools and the level of student achievement. The information is used by the ministry, school boards, and schools in making decisions about program improvements. This review process also ensures that the education system is accountable to the public by providing parents, students, and educators with a clear evaluation of strengths and weaknesses in the program under review.

A Provincial Review involves selecting a representative sample of schools across Ontario and testing the students in a particular subject area. These tests are based on the Ontario curriculum guidelines. To put the results in perspective, key components of the instructional process, such as the strategies used for teaching and assessing students, the extent of teachers' experience, and the students' attitudes and opinions, are evaluated.

School boards also may participate in board reviews. The results of these reviews are conveyed in both a board report and individual school reports.

During the 1988-89 school year, Provincial Reviews were conducted in reading and mathematics, using a sample of Grade 6 students in one hundred English-language schools and one hundred French-language schools.

Reading reviews assessed student achievement in a range of essential literacy skills: comprehension, the ability to read for information, and the ability to read different kinds of material for different purposes.

Mathematics reviews examined students' knowledge and skills in arithmetic, measurement, geometry, and problem solving.

Results of both these reviews are expected in 1990 and will provide information relevant to curriculum instruction in reading and mathematics and to the establishment of provincial standards.

National Indicator Program

In 1988, the Council of Ministers of Education, Canada, introduced a program to develop student-performance statistics that would be comparable on a national level. Based on a proposal introduced by the Ontario Minister of Education, the program will be conducted in three stages over three years. The first phase of the program began in the fall of 1988 and examined student graduation and retention rates across Canada. The study's goal was to determine how many Canadian students were completing secondary school requirements.

A second phase, to begin in the fall of 1989, will examine public satisfaction with student achievement in the key areas of literacy and numeracy. The expectations and satisfaction of graduates one year after graduation and five years after graduation will also be assessed. The final phase, to be introduced in 1990, will assess achievement in reading, writing, and mathematics among 13- and 16-year-old students in each province.

International Comparisons of Math and Science

Ontario participated with three other provinces (Quebec, New Brunswick, and British Columbia) and with the United States, South Korea, the United Kingdom, Spain, and Ireland in an international assessment of mathematics and science achievement among 13-year-old students. The resulting report, *A World of Differences*, released in January 1989, showed that Ontario English-language students were in the middle range of achievement in both disciplines while French-language students placed in the low range. Although the majority of the students tested have mastered basic skills and knowledge in mathematics and science, many have difficulty solving "higher-order" problems that require several steps in reasoning.

OAC English Exams

In 1988, a ministry review showed that secondary schools in the province achieved a high level of consistency in the design and marking of university-entrance English exams. About 88 per cent of the province's high schools followed the ministry's model in designing and marking the exams for English Ontario Academic Course (OAC) I. English I is the advanced English language and literature course required for university entrance in Ontario.

Similar programs to develop provincial standards for university-entrance examinations in other subjects, including mathematics and science, will provide teachers with a common standard for evaluating student achievement. Consistent standards in examinations will also assist universities in determining entrance qualifications for students from different schools.

Responses to Change

A number of measures over the past year can be seen as responses to wider changes in society. As the demographic, social, and economic context for education changes, the ministry must facilitate appropriate responses to these changes among its various partners in education.

French-Language Governance

In response to the educational needs of the Ottawa-Carleton French-language community, Bill 109, passed by the Legislative Assembly on June 29, 1988, established the Ottawa-Carleton French-Language School Board. This board is composed of two sectors, one Roman Catholic, one public, which will share provincial funding and will be entitled to a share of local property taxes raised for educational purposes. The board will have the responsibility of offering instruction to French-speaking pupils who desire a French-language education.

The legislation provided for the transfer of school facilities occupied by French-speaking pupils and the transfer of other assets from the four existing Ottawa-Carleton area boards to the new board. It also provided for the transfer of staff working in or on behalf of French-language schools.

Trustees for both sectors of the new board were elected in the municipal elections of November 1988, allowing the board to hold its inaugural meeting in December.

The Metropolitan Toronto French-Language School Council also held its inaugural meeting in December 1988. Created by Bill 75 in 1986, the council is represented on the Metropolitan Toronto School Board and has the same responsibility for the operation of its schools as do the other Metro public boards.

Teacher Education

In February 1989, the ministry released two reports – the final report of the Teacher Education Review Steering Committee and a report on teacher supply and demand by Professor Laverne Smith of York University – that provided the foundation for the long-term revitalization of teacher education in Ontario. At the same time, the Minister announced the creation of the Teacher Education Council, Ontario. The council, which will consist of sixteen members representing universities, teachers' associations, school boards, and the provincial government, will advise the Ministers of Education and Colleges and Universities on various aspects of teacher education. Each of the four stake holder groups will include at least one francophone.

Formation of this council was one of the major recommendations of the Ontario Teacher Education Review Steering Committee, which had been established in 1985. The committee also recommended that "teacher aptitude" be among the criteria used in assessing applicants to faculties of education; that teacher education respond to social, economic, and demographic changes; that teachers be encouraged in ongoing, self-directed professional development; and that an induction period for new teachers, similar to an apprenticeship term, be established by 1995. The new Teacher Education Council will examine these recommendations.

The council will also serve as a central co-ordinating body for the ministry's management of the long-term supply and demand of teachers in Ontario. In addition, it will recommend means of responding to the need for teachers in areas where there is a particularly high demand, such as French-language programs, special education, mathematics, science, and technological studies.

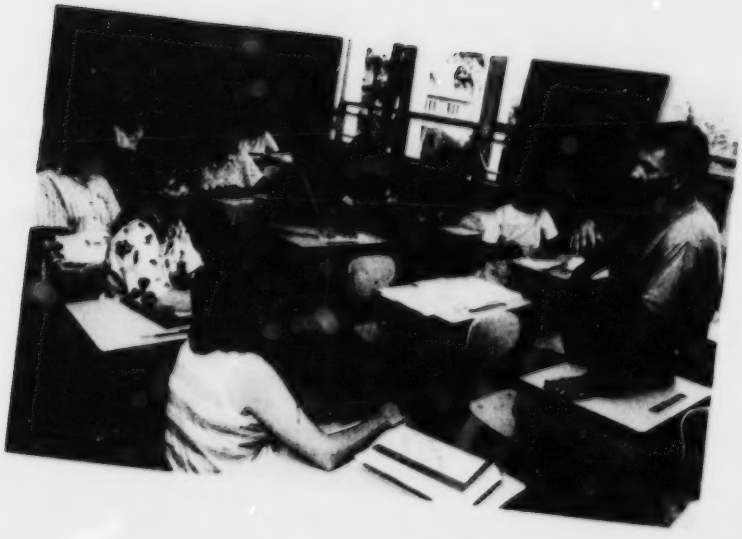

After a pattern of steadily declining student populations in the first half of the 1980s, Ontario is now beginning to feel the effects of the "baby boomerang". The impact of growing enrolment on teacher supply and demand was explored in Professor Smith's report, which concluded that Ontario is experiencing the beginning of a teacher shortage that may become more serious if remedial action is not taken.

In response to the recommendations in an early draft of Professor Smith's report, the ministry began, in December 1988, to collect the data needed to forecast teacher supply and demand on an annual basis. Increasingly accurate information will enable the province to plan for the development of an adequate supply of qualified teachers.

In addition to releasing the two reports and creating the Teacher Education Council, the Minister announced that all matters relating to teacher education in Ontario would become the responsibility of the Ministry of Education. Responsibility for teacher education had previously been shared by this ministry and the Ministry of Colleges and Universities.

Drug Education

In September 1988, the Minister announced that drug education would be mandatory in Ontario schools beginning in the 1989-90 school year. At the same time, the ministry released a draft of a new curriculum guideline on physical and health education. Under the guideline, education concerning the effects of tobacco and smoking will be mandatory for students in Grades 4 to 10, while learning about alcohol and other drugs such as marijuana and cocaine will be mandatory for students in Grades 7 to 10.

The ministry has also strongly urged each school board to develop its own drug education policy. To assist with this task, and in response to recommendations made by the Task Force on Illegal Drug Use in Ontario, the ministry created an advisory committee to help school boards develop and implement drug education policy and introduced a three-year cost-sharing grant to school boards to assist them in developing local in-service teacher training programs.

To support drug awareness and understanding among educators, the ministry also sponsored the attendance of school board representatives at the annual Drug Education Co-ordinating Council Conference in October/November 1988.

Also in the fall of 1988, the ministry released an innovative computer software package entitled *A Week in the Life of ...*, which outlines a strategy to help Grade 7 and 8 students deal with such issues as drugs and peer pressure. The program was distributed to all school boards through TVOntario.

Heritage Languages Program

In recognition of the important link between language and culture, the Minister announced in October 1988 that the Heritage Languages Program would be mandatory in elementary schools beginning in September 1989. A school board will be required to provide heritage language classes when a request to teach a particular language is made by the parents of twenty-five or more students of the board. The classes may be offered after school, in the evenings, on weekends, or through an extended school day.

The Heritage Languages Program forms an important part of the government's multiculturalism policy, which promotes greater knowledge, understanding, and acceptance of Ontario's cultural diversity. Heritage language classes give students an opportunity to appreciate and take pride in their ethnic backgrounds and to enrich their education by studying the languages of their choice. At the beginning of the 1988-89 school year, 68 school boards were offering classes in 62 heritage languages to more than 93 000 students.

To help school boards provide training programs for heritage language staff, the ministry has provided incentive funds for a three-year period. Incentive funds will also be provided to school boards to compile and share information and strategies related to successful practices in heritage language programs and to assist in the development of new student learning materials.

Employment Equity

Women have always played a key role in Ontario's schools. Almost since the inception of the province's school system, there have been more women teachers than men teachers. But, while women are commonly seen in the classroom, relatively few have moved into the principal's office. At the elementary school level in 1988, for example, 75 per cent of the teaching staff but only 19 per cent of the principals were women.

In February 1989, an amendment to the Education Act (part of Bill 69) gave the Minister of Education the power to require school boards to establish and maintain a policy of affirmative action with respect to the employment and promotion of women. In March, the Minister announced to the delegates attending a two-day conference sponsored by the ministry, the Ontario Women's Directorate, and fifteen educational organizations that he would use this authority to require that all boards enact such policies by September 1990. The Minister also announced that, while school boards will continue to work towards the objective, set in 1986, of employing women in at least 30 per cent of the positions in every job category by the year 2000, a new goal of achieving 50 per cent representation by women will apply to the positions of supervisory officer, principal, and vice-principal.

The Minister also announced that a Minister's advisory panel would be appointed to assist in further planning for employment equity in Ontario's educational system.

To encourage and support the ongoing implementation of employment equity initiatives for women, the ministry, in co-operation with the Ontario Women's Directorate, produced and distributed a video, *The Balancing Act*, in early 1989. This video features five individuals involved in the Ontario education system and relates their experiences with employment equity.

By the end of March 1989, about $467 000 had been allocated to school boards for affirmative action/employment equity projects in effect between January 1 and December 31, 1989. In total, 104 school boards have received $4.5 million for such projects since 1985.

Extension of the Roman Catholic Separate School System

The year saw significant progress in resolving outstanding issues of school accommodation related to the implementation of full funding for the Roman Catholic separate school system. Comprehensive agreements about school facilities and buildings were reached between public and separate school boards in Metropolitan Toronto, Hamilton-Wentworth, Niagara-Welland, and Prescott and Russell. One component of these agreements was a ministry commitment to provide capital funding to assist the school boards involved.

The ministry also completed the writing of regulations regarding the transfer, under Bill 30, of designated non-teaching staff, such as custodians and secretaries, from public school boards to Roman Catholic separate school boards. The enactment of these regulations marked the completion of the regulatory framework that supports the provisions of Bill 30.

Trustee Distribution

On June 1, 1988, Bill 125 received Royal Assent, establishing a new system of determining trustee representation on the basis of population rather than property assessment. This change made the system used for Ontario's school boards consistent with the systems currently used to determine representation on municipal councils and in provincial and federal legislatures across Canada.

Under Bill 125, the total number of trustees on a school board, the number of trustees serving on the majority- and minority-language sections of the board, and the number of trustees representing each electoral area within the school board are all decided on the basis of population. The legislation protects minority-language representation by leaving intact the provision that no fewer than three trustees will be elected to the minority-language section of a board.

School boards were also given flexibility to adapt to local conditions. A board can, by a three-quarters vote, increase or decrease its size by one or two trustees. A board may also designate special low-population areas and increase the representation for these areas by one or two trustees.

This new legislation determined the composition of the school boards to which trustees were elected in the municipal elections of November 1988.

Religious Education

A ministerial inquiry into religious education in public elementary schools was announced in January 1989. Dr. Glenn Watson, former director of the Brant County Board of Education, was selected to head the inquiry. Dr. Watson's mandate includes reviewing existing policy with respect to religious education; identifying curriculum options for a religious education policy that responds to the multicultural and multi-faith nature of the province; and identifying appropriate teacher preparation strategies to support the teaching of religious education. Dr. Watson will deliver his recommendations for a religious education policy appropriate for Ontario to the Minister early in 1990.

Opening or Closing Exercises

In January 1989, the Minister announced amendments to the sections of Regulation 262 that dealt with opening or closing exercises in public schools. These amendments brought the regulation into compliance with the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

Under the amended regulation, the purposes of opening or closing exercises are patriotic and educational. All public elementary and secondary schools will be opened or closed each day with the national anthem, "O Canada". "God Save the Queen" may be included. If a board chooses to include other material, the content will consist of a period of silence and/or readings that impart social, moral, or spiritual values and that are representative of the province's multicultural society.

Review of Deaf Education

The ministry began a comprehensive review of educational programs for deaf and hard-of-hearing students in November 1988. This review encompassed the programs offered by the Provincial Schools operated by the ministry and a representative sample of school board programs.

In the first phase of the review, internal committees of educators of the deaf, including representatives from the Provincial Schools and school boards, were formed to evaluate existing programs for students from both English- and French-language backgrounds. The committees' work involved consultation with staff, students, parents, and local community groups.

The second phase, which began in early 1989, consisted of external, independent reviews conducted by educators and persons with expertise in the field of deaf education. English- and French-language teams, including deaf individuals, observed the programs under review and evaluated the work of the internal reviews.

To assist both reviews, an advisory group was created, comprised of representatives of organizations within the deaf and deaf education communities.

The goal of these reviews was to examine such key issues as identification, placement, and review procedures for deaf and hard-of-hearing children; levels of academic competence achieved by deaf and hard-of-hearing students; the training and certification of teachers of the deaf; and opportunities and support mechanisms for postsecondary education for deaf and hard-of-hearing persons.

Bill 69

After the ministry had engaged in a lengthy consultation with the education community, several amendments to the Education Act contained in omnibus Bill 69 received Royal Assent early in 1989. Among the changes incorporated in the bill were measures to enhance French-language education, provisions to improve the ability of the Metropolitan Toronto public school boards to finance permanent capital improvements to schools and other board properties, measures to guarantee access to publicly supported schools for refugee claimants and their children, and new authority for school board trustees to determine the allowances and insurance benefits of board members.

The Financing of Education

The financing of education in Ontario is a shared responsibility of the provincial government and the local school boards. In 1988, the provincial contribution to elementary and secondary education – including operating and capital grants to school boards and the employer's share of teachers' superannuation contributions paid on behalf of school boards – totalled $4672 million.

General Legislative Grants

The operating funds provided to school boards through the General Legislative Grants represent the largest component of the provincial government's expenditure on education.

As announced by the Minister in November 1987, the 1988 General Legislative Grants (allocated for the calendar rather than fiscal year) were increased by 6.8 per cent over those of 1987, to a total of $3891.7 million. This 6.8 per cent increase included a $164.4 million increase in the base grants, an additional $21.8 million in funds for the extension of the separate school system, and an enrichment of $61.8 million to support the initiatives announced in the 1987 Speech from the Throne. These initiatives included the reduction of class size in Grades 1 and 2, the purchase of computer hardware and software, the purchase of textbooks and learning materials, and the implementation of the new science curriculum in the Intermediate Division.

Capital Grants

Announced in 1987, the 1988-89 allocations to school boards for capital projects totalled $237.2 million, an amount more than three times greater than the allocation in 1984-85. For the first time, a portion of this allocation – $11.1 million – was earmarked for the construction of

child-care facilities in new elementary and secondary schools. This funding provided child-care spaces for children aged three years, eight months to twelve years in forty-one new school projects. These spaces will be used by non-profit child-care operations licensed by the Ministry of Community and Social Services. More than 700 such programs are operating in Ontario's elementary and secondary schools.

The increase in Ontario's population continued to create heavy demands for new schools, particularly in such high-growth areas as the municipalities surrounding Metropolitan Toronto and the Ottawa-Carleton region. In the 1988 Ontario Budget, the Treasurer announced a commitment of $900 million in capital funding over three years to enable school boards to undertake $1.3 billion worth of capital construction and create 110 000 new pupil places.

The first allocations under this plan, totalling $381 million, were announced by the Minister in April 1988. These allocations will generate capital projects valued at $504 million. More than 90 per cent of the grants were directed to new construction that will provide 45 000 pupil places.

Bill 100

In 1988, the ministry introduced equalization factors based on current property values to establish a fairer basis for apportioning education taxes among municipalities. In many parts of Ontario, the use of outdated factors meant that some ratepayers paid considerably more in education property tax than did other ratepayers supporting the same school board but living in a different municipality.

Bill 100, passed by the Legislative Assembly in June 1988, allows a municipality to appeal its apportionment only on the basis of an error or omission in applying the new factors. Prior to this, some appeals had led to a complete revision of an apportionment several years after the taxes had been levied. This legislation will, therefore, provide greater certainty concerning education apportionments.

Programs and Services

As a normal part of its operation, the Ministry of Education offers a wide range of programs and services, a selection of which are described below.

Distance Education

With 800 teachers and 90 000 students, the ministry's Independent Learning Centre (ILC) is the largest institution in Canada devoted to distance education. ILC offers elementary, secondary, and adult basic education programs. In the 1988-89 fiscal year, overall ILC enrolment increased by 5 per cent, while enrolment in its French-language courses rose by 17 per cent. Ninety-five per cent of ILC's students were enrolled in secondary school credit courses.

In 1988, the Minister announced that the centre would locate its French-language section in Sudbury – part of a major initiative to improve services for francophones and increase the number of French-language courses. The new "storefront" office will provide bilingual information and education counselling services, as well as on-site enrolment.

To further enhance local access to ILC services, the number of community-based access sites was increased from two to seven. These sites, operated in conjunction with local school boards, permit local residents to enrol in ILC courses in person and to have lessons marked by teachers in their area.

Continuing Education

School boards offer adult and continuing education programs that include adult literacy, English or French as a second language, citizenship preparation, general interest, and secondary school credit courses. These programs attract more than 900 000 students each year.

In 1988, the ministry's grants to school boards for continuing education (excluding general interest courses, which are not funded) increased from a 1987 rate of $1900 per student to $1986 per student; for 1989, the rate is $2065. Continuing education classes are offered at schools, in other locations such as public libraries, and in the workplace.

Implementation Projects in Educational Technology

The ministry continued to fund innovative projects that focus on important issues in educational technology. Undertaken in co-operation with local school boards, these projects provide a foundation for future planning while giving school boards and teachers the opportunity to gain greater expertise in the effective use of educational technology.

Projects established or in progress in 1988-89 explored applications of educational technology in the Intermediate and Senior Divisions and at the Ontario Academic Course level; the role of educational technology in teacher education; educational technology, student retention, and individualized student programs; the use of databases in elementary schools; and artificial intelligence.

One project, established in Sault Ste. Marie in April 1988, explores the dynamic combination of computer and music synthesis technologies. Located at Korah Collegiate and Vocational Institute, the program provides young music students with new skills and knowledge as they prepare for careers in the music industry. Assisted by a $43 000 contribution from the Sault Ste. Marie Board of Education and a $56 000 contribution from the ministry, the project is based on an idea suggested by Sault Ste. Marie educator John Grandmont.

Native Education

As of September 1988, thirty school boards offered Native-language-as-a-second-language programs. In February 1989, the ministry published a resource guide, *Native Languages: A Support Document for the Teaching of Native Languages, 1989*. This guide provides specific teaching strategies for Native-language teachers and outlines general second-language teaching techniques.

The Native Language Teachers' Certification program was offered at two locations during the summer of 1988 – Lakehead University in Thunder Bay for Algonquian-language teachers (Cree, Delaware, Ojibwe) and the University of Western Ontario for Iroquoian-language teachers (Cayuga, Mohawk, Oneida). As well, the Native Counsellors' Training Program continued to assist Native counsellors in acquiring the skills and knowledge needed to provide guidance to Native students in elementary and secondary schools. Since the program began in 1977, 160 graduates have been granted a Native Counsellor's Certificate by the ministry.

French As a Second Language

Across Ontario, the 1988-89 school year confirmed the growing acceptance of French-as-a-second-language education as a part of regular school programming.

All Ontario school boards are required to provide instruction in core French from Grade 4 to 8. (Local school boards decide whether they will offer French before Grade 4.) These core programs must provide each student with at least 600 hours of French instruction by the end of Grade 8. School boards are encouraged to design secondary school programs that build on this second-language foundation. One credit in French as a second language is compulsory for English-speaking students at the secondary level.

Sixty per cent of Ontario school boards are now offering extended or immersion French courses. As of September 30, 1988, more than 83 000 elementary school students – more than 7 per cent of the students in elementary English-language schools – were enrolled in French immersion. In addition, more than 25 000 elementary students were enrolled in extended French programs. At the secondary level, 19 300 students – more than 3 per cent of the students in English-language high schools – were enrolled in extended or immersion French programs.

Official-Languages Monitor Program

This federal-provincial program, funded by the federal government and administered by the Ministry of Education, places postsecondary students as part-time second-language monitors in elementary schools, secondary schools, colleges, and universities. (A small number of full-time monitors are placed in schools in semi-urban or rural settings.) Under the supervision of first- and second-language teachers, monitors carry out supplementary non-teaching activities, helping students use the language in real-life situations and creating an awareness of the culture associated with the language.

In 1988-89, there were 511 second-language monitors working in Ontario, while 296 Ontario students worked as monitors in other provinces. Most of these placements were in elementary or secondary schools.

Provincial Schools

Ontario's Provincial Schools provide programs for students with physical and/or learning disabilities, offer teacher-education programs, and serve as resource centres for school boards.

Demonstration Schools

The Trillium School in Milton, the Robarts School in London, the Sagonaska School in Belleville, and the Centre Jules-Léger in Ottawa provide special education programs for students between the ages of 6 and 21 who, because of severe learning disabilities, require a residential setting. One of the basic objectives of these schools is to develop the students' abilities to the point where they will be able to return to the local programs operated by school boards. A teacher-education service at all four schools provides a means of sharing special education methodologies and materials across the province.

The Trillium, Sagonaska, and Robarts schools are operated directly by the ministry, with English as the language of instruction. The Trillium and Sagonaska schools each have an enrolment of thirty-two students, while the Robarts program accommodates twenty-five. The Centre Jules-Léger, for francophone students with severe learning disabilities and hearing and vision impairments, is funded by the ministry under a contractual agreement with the Faculty of Education of the University of Ottawa, which is responsible for the centre's educational program. This program accommodates thirty-two residential students.

Schools for Blind and Deaf Students

With a 1988-89 enrolment of 215 students, the W. Ross Macdonald School in Brantford offers a full elementary and secondary program, from Grade 1 to 12, including Ontario Academic Courses. Through workshops, seminars, special courses, consultations, and the increased distribution of free, large-print textbooks to other schools, the school has expanded its role as a provincial centre for visually impaired students. It has also assumed a co-ordinating role in providing audio and braille materials to school-age and postsecondary students throughout the province.

In addition, the W. Ross Macdonald School provides one of the leading programs in North America for deaf-blind students. The program serves students from Ontario, British Columbia, Alberta, Manitoba, and Saskatchewan. In 1988-89, thirty-nine students were enrolled in the residential program. Extensive resource services were also provided by the school to maintain an additional 130 preschool and school-age deaf-blind children in their home communities throughout Ontario.

The ministry operates three schools for students who are deaf: the Sir James Whitney School in Belleville, the Ernest C. Drury School in Milton, and the Robarts School in London. All three are regional resource centres and provide a broad range of services to families, school boards, and agencies in addition to providing programs for enrolled students.

The Robarts School, with an enrolment of 53 residential and 55 day students, and the Ernest C. Drury School, with an enrolment of 35 residential and 194 day students, offer five-day-a-week residential programs. In these schools, all residential students return home each weekend. The Sir James Whitney School, which serves the northern areas of Ontario, has 114 residential and 61 day students and provides a seven-day-a-week residential program.

In addition to offering specialized training for students who are deaf, these schools provide educational programming from Kindergarten to Grade 12 that includes a wide range of elementary, secondary, vocational, life-skills, and co-operative education course options.

The Teacher Education Centre in Belleville provides a one-year post-graduate training program for certificated teachers and selected deaf and hard-of- hearing university graduates. This program prepares trainees to work in schools and classes for deaf and hard-of-hearing students. In 1988-89, eleven trainees received the Ontario Diploma in Deaf Education on completing their studies.

Exchange Programs

Hundreds of students and teachers from across Ontario participated in a series of international and interprovincial exhange programs in 1988-89.

Student Exchanges

A record number of 535 Ontario secondary school students participated in international exchanges with students from France, Switzerland, Germany, Italy, Spain, and Belgium during 1988-89. Students taking part lived with the exchange partner's family and attended a local school for a two- to three-month period.

Students from more than sixty-seven Ontario French-language schools and classes and French immersion classes travelled to French-speaking centres in Quebec for short educational visits in 1988-89. In addition, funding assistance was provided so that students from sixty-four Ontario French-language schools and classes could participate in short-term visits or exchanges with students from other Ontario schools. Almost $50 000 was allocated to school boards to help organize French cultural activities for French-language students.

Also in 1988-89, 198 Ontario students participated in a three-month student exchange with Quebec. This is the largest single exchange co-ordinated by the ministry.

Educator Exchanges

In 1988-89, forty-nine educator exchanges were made with Australia, ten with New Zealand, twenty-seven with the United Kingdom, and one each with the United States, Switzerland, West Germany, and the Netherlands.

At the interprovincial level, ten exchanges took place with British Columbia, Alberta, Quebec, New Brunswick, Nova Scotia, and the Yukon Territory.

Ontario Young Travellers

In 1988-89, financial assistance from the Ontario Young Travellers program helped defray transportation and accommodation costs for visits to the provincial capital by 6400 students from 176 schools in Northern Ontario. The program is available to Grade 8, special education, and mixed Grade 7 and 8 classes, as well as to those Grade 7 classes in which that grade is the last one in an elementary school.

Ontario-Quebec Class-Twinning Program

The Ontario-Quebec Class-Twinning Program provides opportunities for students to exchange ideas and information through correspondence with peers in Quebec. This exchange increases students' understanding of one another and fosters friendships. Seventy-four Ontario classes were twinned with Quebec classes during the 1988-89 school year.

Ontario French Assistants Program

Administered co-operatively by the French consulate and the Ministry of Education, in 1988-89 this program placed three university students from France as French-as-a-second-language assistants with two Ontario school boards. In exchange, three students from Ontario worked as English-as-a-second-language assistants in schools in France.

Seminars for Educators

In the summer of 1988, the ministry participated in two two-week seminars in Canadian studies for eighty visiting educators from Western Europe. As well, twenty-five English-as-a-second-language teachers from France took part in a similar program focusing on Canadian literature, organized in co-operation with the University of Toronto's Faculty of Education.

Twenty-one seminars in seventeen countries were open to Ontario educators during the March and summer school recesses in 1988-89. More than 529 educators took part in these two- to four-week programs. Academic and cultural activities were chosen to broaden the participants' knowledge of the host country, in particular its education system, politics, economics, history, culture, and arts, and, in some cases, to increase their language fluency.

Ontario Student Leadership Centre

The Ontario Student Leadership Centre on Lake Couchiching held eleven student leadership courses in seven subject areas from May through September 1988. Some 1256 students, including five deaf students from the Provincial Schools, participated.

Courses offered at the centre focused on music, general and basic level athletics, elementary (Grade 7) athletics, student government (English-language and French-language), and multicultural and multiracial relations. A new sports leadership program for French-language students, *Stage d'animation jeunesse de l'Ontario*, was available for the first time in 1988; eighty-four students took part in this program.

These courses help students to develop their leadership potential and achieve personal growth through tasks and challenges that require working effectively in a group.

Learning Materials

The Ministry of Education approves textbooks and funds development of learning materials for use in Ontario schools.

Circular 14

In 1989, the Ministry of Education published the one-hundredth edition of *Circular 14: Textbooks*. This annual publication, which lists texts approved for use in Ontario schools, included eighty-one new English-language and twenty-eight new French-language titles. In selecting textual materials for use in a subject area, a school must choose from those listed in *Circular 14*, unless permission to use unlisted materials has been granted by the ministry. Approximately 95 per cent of the textbooks listed in *Circular 14* are written by Canadians and manufactured in Canada.

Learning Materials Development Plan

In 1988-89, the Learning Materials Development Plan, which provided assistance for the development and production of Canadian learning materials for English-speaking students, held its last competition to select projects for funding. Eighteen English-language and seven French-as-a-second-language projects were funded. These projects

included elementary and secondary science, English, mathematics, Native studies, and English-as-a-second-language materials, as well as print and non-print materials for French-as-a-second-language core and immersion programs.

French-Language Fund (Learning Materials)

The French-Language Fund (Learning Materials) provides financial assistance to encourage the development and production of Canadian learning materials for students enrolled in French-language elementary and secondary schools or classes.

In 1988-89, forty-nine new projects were funded, and thirty-nine projects that had been funded in previous years were completed. The projects included original French-language textbooks, translations and adaptations of English-language textbooks, audio-visual materials, learning activity books, posters, charts, and adaptations of French-language learning materials originally produced in Quebec.

Education Week in Ontario

Education Week has been observed annually in Ontario since 1936. Its purpose is to improve community understanding of current education philosophies and practices. In 1988, Education Week was April 17 to 23. The theme, depicted in school posters and projects and used as a focus in class assemblies and community events, was "Dare to Dream".

Intergovernmental Relations

The ministry, in collaboration with the Ministry of Colleges and Universities, co-ordinated Ontario's participation in negotiations for the federal-provincial protocol on the official languages in education, 1988-93. These negotiations were successfully concluded in November 1988, establishing a framework for each province and territory to negotiate an agreement with the federal government for contributions in support of official minority-language education and second-language instruction. It is expected that a Canada-Ontario agreement will be concluded in late 1989, benefiting both French-as-a-first-language and French-as-a-second-language programs in Ontario's schools.

In 1988 the ministry established an Intergovernmental Services Section to co-ordinate relations with other ministries or departments responsible for education in Canada's provinces and territories, and with the federal government and foreign governments. The section is also responsible for liaising with interprovincial or national agencies such as the Council of Ministers of Education, Canada and the Canadian Education Association and for acting as host to official visitors to the ministry from other jurisdictions.

Committees, Agencies, and Commissions

The Ministry of Education continues to consult with a number of Ontario professional organizations about ministry policies and procedures. Much of this consultation takes place in committees and councils that include representatives from interested groups.

Agencies and commissions are created under specific acts administered by the Ministry of Education. These bodies vary in size and activity, and some operate with greater independence than others. In general, the ministry's agencies and commissions act in an advisory, regulatory, or operational capacity.

Council for Franco-Ontarian Education

The Council for Franco-Ontarian Education, established by Order-in-Council on July 1, 1980, advises both the Ministry of Education and the Ministry of Colleges and Universities on the educational needs of French-speaking students in Ontario. In the 1988-89 fiscal year, the council submitted a blueprint for all French-language education in the province, ranging from preschool to university education.

Ministry of Education Advisory Council on Special Education

The Ministry of Education Advisory Council on Special Education ensures that provincial special education policies and procedures are tailored to the specific needs of exceptional pupils. Represented on the council are the Ontario Association for Community Living, the Learning Disabilities Association of Ontario, the Ontario Association for Bright Children, the Easter Seals Society, the Ontario Advisory Council for Disabled Persons, the Council for Exceptional Children, the Ontario Council of Administrators of Special Education, the Ontario Psychological Association, the Ontario Association of Professional Social Workers, the Ontario Catholic Supervisory Officers' Association, the Ontario Association of Education Administrative Officials, the Ontario School Trustees' Council, the *Association des surintendantes et des surintendants franco-ontariens*, the Ontario Teachers' Federation, and the Ontario Medical Association.

Planning and Implementation Commission

The Planning and Implementation Commission, established by Order-in-Council on July 26, 1984, is responsible for the overall administration of the extension of full funding to the separate school system in Ontario. The chair of the commission is William J. McCordic, a former director of education for the Metropolitan Toronto School Board. In 1988-89, the commission continued to advise the Minister of Education on the specific means by which government policy on the extension of funding could be carried out.

The Languages of Instruction Commission of Ontario

The Languages of Instruction Commission was established in 1973 to help resolve conflicts between school boards and parents or rate payers over the language of instruction in education programs. The commission responds to matters referred to it by the minister, school boards, French- or English-language advisory committees and ratepayer groups.

The Provincial Schools Authority

The Provincial Schools Authority is the official employer of teachers working in Provincial Schools and those working for the Ministry of Correctional Services and the Ministry of Health. It negotiates on behalf of all three ministries with the organization that represents these teachers. The Provincial Schools Authority also deals with problems arising from the administration of the agreements reached.

Rapport du ministre de l'Éducation 1988-89

Ontario

Monsieur Lincoln M. Alexander
C.P., C. St-J., C.R., B.A., LL.D.
Lieutenant-gouverneur de l'Ontario

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai l'honneur de vous présenter, ainsi qu'à l'Assemblée législative, le rapport annuel du ministère de l'Éducation pour l'exercice commençant le 1er avril 1988 et se terminant le 31 mars 1989.

Ce rapport fait état des changements apportés aux programmes d'enseignement élémentaire et secondaire et rend compte de l'engagement renouvelé du ministère de mettre l'accent sur la qualité, l'égalité des chances et la responsabilité. Tout au long de l'année financière, le ministère a collaboré étroitement avec les conseils scolaires, les éducateurs et de nombreuses associations afin que l'ensemble de la société ontarienne puisse tirer parti des améliorations apportées à notre système d'éducation.

Veuillez agréer, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'expression de mon profond respect.

Le ministre de l'Éducation,

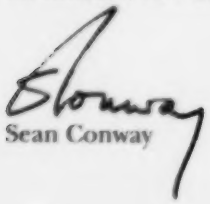

Sean Conway

Monsieur Sean Conway
Ministre de l'Éducation

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous remettre le rapport annuel du ministère de l'Éducation pour l'exercice 1988-1989. Ce rapport expose en détail les nombreux programmes et activités du ministère pendant cette période.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma respectueuse considération.

Le sous-ministre,

Robert L. Mitton

Table des matières

Les grandes orientations dans le secteur de l'éducation en 1988-1989

5 ***Un système d'éducation de qualité***

5 Des classes réduites

6 Les ordinateurs à l'école

7 Les ordinateurs et l'éducation de l'enfance en difficulté

8 Les sciences

8 L'excellence pédagogique

9 Les manuels et le matériel didactique

9 Le maintien des élèves à l'école et leur transition

10 ***Les partenariats en éducation***

10 L'éducation coopérative

11 Les conseils éducation-industrie

11 Les programmes «Parrainez une école»

12 ***Des normes claires et des résultats manifestes***

12 Les enquêtes provinciales

13 Le projet d'indicateurs du rendement scolaire

13 Les comparaisons internationales en mathématiques et en sciences

14 Les examens d'anglais des cours préuniversitaires de l'Ontario

14 ***En réponse aux changements***

14 L'administration de l'enseignement en français

15 La formation des enseignants

16 L'éducation antidrogue

17 Le programme des langues d'origine

18 L'équité d'emploi

19 L'extension du financement des écoles catholiques

19 La répartition des conseillers scolaires

20 L'enseignement religieux

20 Les activités d'ouverture et de clôture

21 L'examen de l'éducation des déficients auditifs

22 Le projet de loi 69

22 ***Le financement de l'éducation***

22 Les subventions générales

22 Les subventions d'immobilisations

23 Le projet de loi 100

Les programmes et services

25 ***L'enseignement à distance***

25 ***L'éducation permanente***

26 ***Les projets en matière de technologie en éducation***

26 ***L'enseignement aux autochtones***

27 ***Le français langue seconde***

28 ***Le programme de moniteurs de langues officielles***

28 ***Les écoles provinciales***

28 Les internats pour enfants en difficulté d'apprentissage

29 Les écoles pour aveugles et pour sourds

30 ***Les programmes d'échanges***

30 Les échanges d'élèves

31 Les échanges d'éducateurs

31 Les Jeunes voyageurs de l'Ontario

31 Le programme de jumelage de classes Ontario-Québec

31 Les échanges d'enseignants adjoints Ontario-France

31 Les séminaires à l'intention des éducateurs

32 ***Le Centre animation-jeunesse de l'Ontario***

32 ***Le matériel didactique***

32 La *Circulaire 14*

32 Le Plan de préparation de matériel didactique

33 Le Fonds de langue française

33 ***La Semaine de l'éducation de l'Ontario***

33 ***Les relations intergouvernementales***

Les comités, commissions et organismes

35 ***Le Conseil de l'éducation franco-ontarienne***

35 ***Le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté***

35 ***La Commission de planification et de mise en œuvre***

36 ***La Commission des langues d'enseignement de l'Ontario***

36 ***L'Administration des écoles provinciales***

1 2 3 4 5
1
2

Les grandes orientations dans le secteur de l'éducation en 1988-1989

L'année financière 1988-1989 aura été à la fois une année de consolidation et de réorientation. Elle constitue la fin d'une période d'évolution profonde du système éducatif ontarien, caractérisée notamment par l'extension du financement des écoles catholiques et l'instauration de l'administration de l'enseignement en français. Le ministère de l'Éducation a par ailleurs réitéré sa volonté de mettre l'accent sur la qualité, la responsabilité et l'égalité des chances d'accès à l'éducation d'ici la fin du siècle. Les initiatives et les programmes entrepris en 1988-1989 visaient avant tout l'amélioration des aptitudes d'apprentissage des enfants, l'élaboration de normes d'enseignement bien définies, la création de partenariats entre les écoles et la collectivité et la mise sur pied d'une nouvelle structure pour mieux assurer le perfectionnement professionnel des enseignants. Ces mesures, ainsi que plusieurs autres, permettront au système d'éducation de continuer de répondre aux attentes d'une société en pleine évolution.

Un système d'éducation de qualité

En 1988-1989, le ministère de l'Éducation a jeté les bases nécessaires pour rehausser d'une façon permanente la qualité de l'enseignement en Ontario. Il a mis l'accent sur la réduction du nombre d'élèves dans les classes de 1re et de 2e année, sur l'utilisation des ordinateurs en classe, sur la refonte du programme de sciences, sur la promotion des aptitudes d'apprentissage au palier élémentaire, sur l'achat de manuels et de matériel didactique et sur le maintien des élèves à l'école.

Des classes réduites

En novembre 1987, le gouvernement a annoncé dans le discours du trône la réduction de l'effectif moyen des classes de 1re et de 2e année. Cette mesure constitue une partie importante de son engagement à rehausser la qualité de l'éducation des jeunes élèves. Avec un effectif moins élevé, les enseignants pourront accorder davantage d'attention à chaque élève à un moment décisif de leur développement, tant pour l'apprentissage de la lecture et de l'écriture que pour l'acquisition des aptitudes d'apprentissage. À mesure que les enseignants apprendront à mieux connaître chaque élève, les parents recevront de meilleurs renseignements sur les progrès de leurs enfants.

La première phase de ce projet a été entreprise en septembre 1988 et visait un effectif moyen de vingt-quatre élèves par enseignante ou enseignant. En septembre 1989, l'effectif moyen passera à vingt-deux élèves par enseignante ou enseignant pour enfin atteindre en 1990 un effectif de vingt élèves par enseignante ou enseignant. Les conseils scolaires rendront compte des succès remportés en la matière dans les rapports de septembre des écoles présentés au ministère.

Afin de financer la première phase de ce plan, le ministère a versé 22,6 millions de dollars aux conseils scolaires entre septembre et décembre 1988. Un second versement de 80,9 millions de dollars est prévu pour l'année civile 1989.

Les ordinateurs à l'école

Fidèle à la volonté du gouvernement ontarien d'offrir aux élèves la meilleure technologie en matière d'éducation, le ministère a modifié sensiblement sa politique relative à l'informatique en 1988-1989.

En juillet 1988, le ministère a révisé les normes du système de micro-ordinateurs éducationnels subventionnés (SMES), un programme en vertu duquel les conseils scolaires reçoivent des subventions pour l'achat d'ordinateurs conformes aux normes du ministère. Les nouvelles normes établies permettront à davantage de fabricants et de fournisseurs d'ordinateurs de faire homologuer leurs produits pour les écoles ontariennes, ce qui donnera lieu à une concurrence plus vive et à un choix plus étendu.

Le ministère a aussi offert davantage de possibilités aux conseils scolaires quant à l'utilisation des subventions destinées à l'achat d'ordinateurs. Depuis 1989, un conseil scolaire peut consacrer jusqu'à 25 pour 100 de la subvention reçue à du matériel moins coûteux afin de répondre à des besoins précis dans des domaines tels que l'informatique, les affaires, l'analyse des bases de données et le traitement de texte. Il peut aussi consacrer une partie de la subvention à l'achat de matériel spécialisé pour les élèves en difficulté ou pour les élèves

inscrits aux programmes d'études technologiques ainsi qu'à la formation connexe des enseignants et à l'achat de matériel de haute technologie, notamment de programmes CFAO et de robotique. Cette souplesse accroîtra le pouvoir d'achat des conseils scolaires et permettra au ministère de s'approcher de son objectif à long terme, soit d'offrir à chaque élève trente minutes de formation informatique par jour.

En réponse aux recommandations du Conseil ministériel sur la technologie en éducation, le ministère s'est engagé à améliorer la transférabilité des logiciels afin qu'il soit possible d'utiliser les nouveaux logiciels de même que ceux déjà en usage avec tous les micro-ordinateurs approuvés pour les écoles de l'Ontario.

En 1988, le ministère a versé 41,9 millions de dollars aux conseils scolaires pour l'achat de matériel informatique, soit une augmentation de 10,4 millions de dollars; il a en outre versé 3 millions de dollars pour l'achat de logiciels. À la fin de 1988, le ministre a annoncé qu'en 1989 les subventions pour l'achat de matériel informatique passeraient à 55,2 millions de dollars et celles pour l'achat de logiciels à 6 millions de dollars.

Les ordinateurs et l'éducation de l'enfance en difficulté

En décembre 1988, le ministre de l'Éducation a annoncé la création d'un centre de technologie pour l'enfance en difficulté à la Robarts School de London à l'intention des déficients auditifs. Cette entreprise est parrainée par le ministère, IBM Canada et le Centre for Communicative and Cognitive Disabilities de la faculté d'éducation de la University of Western Ontario.

Les objectifs du centre de technologie est de promouvoir l'utilisation avisée de l'informatique pour l'enseignement à l'enfance en difficulté, d'aider les élèves, les enseignants, les gestionnaires et les employeurs à comprendre comment l'informatique peut améliorer la qualité de vie des élèves en difficulté, tant à l'école, au foyer qu'au travail, et de répondre aux besoins propres des élèves francophones et des élèves du nord de l'Ontario.

Le ministère versera 539 444 $ sur une période de trois ans pour la création du centre. La société IBM donnera des logiciels et du matériel informatique ultramoderne d'une valeur de 434 283 $ tandis que l'université détachera des experts de renommée internationale pour coordonner les travaux.

Les sciences

Le ministère de l'Éducation a continué d'accorder la priorité au renouvellement du programme de sciences aux paliers élémentaire et secondaire. En 1988-1989, il a amorcé la première étape d'un plan triennal, d'une valeur de 13 millions de dollars, en vue d'aider les conseils scolaires à adopter les nouveaux programmes-cadres de sciences au cycle intermédiaire (de la 7^{e} à la 10^{e} année). En 1988, soit la première année du plan, les conseils scolaires ont reçu 3 millions de dollars pour la formation et le perfectionnement professionnel des enseignants ainsi que pour l'achat de matériel et d'installations pour l'enseignement des sciences, d'équipement et de fournitures de laboratoire et de matériel didactique autre que les manuels.

Le ministère a également mis l'accent sur l'enseignement des sciences aux cycles primaire et moyen (de la 1re à la 6^{e} année). Des ateliers de sciences auxquels ont participé plus de cinq mille directeurs d'école et surintendants ont été organisés; des vidéocassettes ont été conçues pour étayer le nouvel énoncé de politique sur l'enseignement des sciences au palier élémentaire intitulé *Les sciences, un jeu d'enfant.* Le ministère a aussi publié le *Répertoire des femmes dans les domaines des sciences et de la technologie en Ontario.* Ce répertoire a été élaboré à l'intention des enseignants à la recherche de personnes susceptibles de s'adresser à leurs élèves et de leur servir de modèles.

À la fin de mars 1989, le ministère de l'Éducation a organisé une conférence scientifique provinciale intitulée «Expéri-sciences». Cette conférence réunissait plus de cinq cents éducateurs à qui on a proposé une série d'exposés, des visites, des expositions et plus de quatre-vingt-dix ateliers.

L'excellence pédagogique

En 1988, le ministère a mis en œuvre six projets en milieu scolaire destinés à accroître les aptitudes d'apprentissage des élèves du palier élémentaire. Chaque projet recevra jusqu'à 750 000 $ sur une période de trois ans. Ceux-ci portent sur l'étude des mécanismes d'apprentissage

des enfants, sur l'élaboration de meilleures méthodes d'enseignement, sur la mise au point de méthodes d'évaluation plus précises du rendement des élèves et sur la définition de meilleurs moyens de faire part du rendement des élèves aux parents.

Choisis parmi cinquante et une propositions présentées par les conseils scolaires de l'ensemble de la province, ces projets sont des entreprises en collaboration réunissant les conseils scolaires et des partenaires tels que les facultés d'éducation, les associations d'enseignants et les collèges communautaires.

Ces projets constitueront une source abondante de renseignements, d'idées et de documentation pour les enseignants de l'Ontario.

Les manuels et le matériel didactique

En 1988, le ministère de l'Éducation a alloué 22,8 millions de dollars aux conseils scolaires pour l'achat de manuels et de matériel didactique. Il a ainsi accordé des subventions de démarrage de 6,8 millions de dollars pour l'achat de manuels destinés aux cours préuniversitaires de l'Ontario ou aux cours menant au diplôme d'études secondaires supérieures. Il a effectué les premiers versements relatifs à un programme de trois ans; 10 millions de dollars ont été versés pour l'achat de manuels et 6 millions pour l'achat de matériel didactique (cartes, livres d'histoire, affiches, casse-tête, jeux de construction et instruments de mesure) à l'intention des élèves des cycles primaire et moyen.

Le maintien des élèves à l'école et leur transition

Il importe de comprendre le phénomène des abandons scolaires non seulement en raison de ses conséquences immédiates sur le bien-être socio-économique des décrocheurs, mais aussi à cause de ses répercussions plus générales sur la province. On estime que 30 pour 100 des élèves ontariens abandonnent leurs études avant d'obtenir leur diplôme.

En 1987, le gouvernement a annoncé sa volonté de réduire du tiers le taux d'abandons scolaires en Ontario d'ici cinq ans. Depuis, le projet visant à maintenir les élèves à l'école et à faciliter leur transition a organisé des programmes de formation à l'intention des directeurs d'école, des chefs des services d'orientation et des enseignants. On y a traité des questions relatives au maintien à l'école des décrocheurs éventuels et aux moyens d'encourager les décrocheurs à reprendre leurs études. Comme ce projet vise à favoriser l'élaboration par chaque école de stratégies pour réduire le taux d'abandons scolaires, les programmes de formation offerts ont mis l'accent sur la détermination des besoins locaux et des mesures à prendre pour y répondre.

Le ministère a financé douze projets pilotes pour le maintien des élèves à l'école dans les conseils scolaires de l'ensemble de la province. Mentionnons entre autres les programmes de prévention, dont plusieurs portaient sur les besoins des élèves autochtones et des minorités visibles, les programmes de réinsertion à l'intention des décrocheurs, les programmes d'assistance en orientation professionnelle et les programmes sur la transition de l'école au monde du travail.

Afin de faciliter la tâche des conseils scolaires en ce domaine, le ministère a publié en octobre 1988 le document *Maintien et transition des élèves. Un recueil de programmes efficaces.* On y décrit des programmes déjà élaborés et mis en œuvre par les conseils scolaires de l'Ontario et d'ailleurs.

Les partenariats en éducation

La création de partenariats locaux entre les écoles, les entreprises et les syndicats est un élément important d'un système d'éducation de qualité. En 1988-1989, le ministère de l'Éducation a continué de favoriser la création de liens permanents et solides entre les écoles et la collectivité.

L'éducation coopérative

L'éducation coopérative allie l'enseignement théorique en classe à l'expérience pratique en milieu de travail. Les élèves du palier secondaire sont placés dans des postes de formation qui correspondent à leurs intérêts, à leurs études ou à leurs objectifs de carrière. Au cours de l'année scolaire 1988-1989, environ quarante-cinq mille élèves ont participé à des programmes d'éducation coopérative dans tous les domaines d'étude, notamment les affaires, les études technologiques, l'art dramatique, les sciences, les mathématiques et la géographie.

Créé en 1986, le Fonds d'encouragement aux programmes d'éducation coopérative et de transition de l'école au monde du travail a fourni 13 millions de dollars depuis trois ans, dont 5 millions de dollars en 1988-1989, afin de permettre à cent quatorze conseils scolaires de créer des programmes ou de les développer. Le Fonds d'accès à l'emploi a en outre versé 4,5 millions de dollars au cours des douze mois précédant le mois d'août 1988. Une partie de cet argent a été accordée à dix projets pilotes d'éducation coopérative et à six projets pilotes destinés aux décrocheurs.

Le Fonds d'accès à l'emploi a aussi financé une campagne multimédia lancée par le ministère au cours de l'automne 1988 pour promouvoir l'éducation coopérative. La campagne a fait appel à des annonces dans les journaux et à la radio, à des brochures et à des vidéocassettes.

En septembre 1988, la W. Ross Macdonald School a lancé un programme innovateur d'éducation coopérative – le premier dans la province – à l'intention des déficients visuels. Le programme, conçu pour les élèves de la dernière année du cours secondaire, comprend deux stages en milieu de travail.

Les conseils éducation-industrie

Les conseils éducation-industrie réunissent des représentants du monde de l'éducation et de celui de l'industrie en vue de mettre sur pied des activités destinées à améliorer l'enseignement et à faciliter la transition au monde du travail pour les élèves qui décident de chercher un emploi à la fin de leurs études secondaires. En 1986, le ministère de l'Éducation a créé le Fonds d'encouragement des liens avec le monde des affaires et de l'industrie afin de permettre aux conseils scolaires de resserrer les partenariats locaux et lui a alloué 2 millions de dollars répartis sur deux ans. Depuis, huit conseils éducation-industrie regroupant vingt conseils scolaires ont vu le jour. Ces conseils ont été fondés pour appuyer les programmes d'orientation professionnelle, pour faciliter l'affectation des ressources communautaires et scolaires aux besoins en orientation professionnelle et en enseignement, pour améliorer la formation professionnelle et pour promouvoir la formation permanente.

Les programmes «Parrainez une école»

L'adoption d'écoles secondaires par l'industrie est un excellent moyen de favoriser une plus grande coopération entre l'école et le monde du travail. À la fin de l'année scolaire 1988-1989, plus de cent écoles secondaires de l'Ontario auront établi des partenariats avec l'industrie. En 1988-1989, cette opération a donné lieu à des activités d'observation au poste de travail, qui permettent à un ou à une élève de travailler avec un employé ou une employée dans son milieu de travail, et a permis la création de programmes de mentorat qui mettent en contact un ou une élève et un employé ou une employée à des fins de discussion et d'exploration des carrières et des études.

Des normes claires et des résultats manifestes

Responsable devant le public de l'enseignement, le ministère de l'Éducation doit établir des normes d'enseignement et rendre compte de leur respect par les écoles de l'Ontario. En 1988-1989, le ministère a poursuivi ses activités en ce domaine à l'échelle provinciale, nationale et internationale.

Les enquêtes provinciales

Le programme permanent d'enquêtes provinciales permet au ministère de l'Éducation, de concert avec les enseignants, d'évaluer l'efficacité des programmes scolaires et le rendement des élèves. Les renseignements obtenus permettent au ministère, aux conseils scolaires et aux écoles de décider des moyens d'améliorer les programmes. Grâce à ces enquêtes, les responsables du système d'éducation rendent des comptes à la population et offrent aux parents, aux élèves et aux éducateurs une juste évaluation des forces et des faiblesses des programmes scolaires.

Une enquête provinciale implique la sélection d'un échantillon représentatif d'écoles ontariennes et l'évaluation du rendement des élèves dans un domaine d'étude particulier. Les examens sont fondés sur les programmes-cadres de l'Ontario. Afin de situer les résultats, on évalue les éléments clefs de l'enseignement, notamment les méthodes d'enseignement et d'évaluation du rendement des élèves, l'expérience des enseignants et les attitudes et les opinions des élèves.

Les conseils scolaires peuvent également procéder à leurs propres enquêtes. Les résultats de ces examens sont consignés dans les rapports des conseils scolaires et dans ceux des écoles.

Au cours de l'année scolaire 1988-1989, on a réalisé des enquêtes provinciales dans les domaines de la lecture et des mathématiques auprès d'un échantillon d'élèves de 6e année dans cent écoles de langue anglaise et cent écoles de langue française.

Les enquêtes sur la lecture ont permis d'évaluer le rendement des élèves à divers chapitres : la compréhension, l'aptitude à lire pour retenir l'information et l'aptitude à lire différents types de documents à diverses fins.

Les enquêtes sur les programmes de mathématiques ont porté sur les connaissances et les compétences des élèves en arithmétique, en mesure, en géométrie et en résolution de problèmes.

Les résultats de ces enquêtes devraient paraître en 1990. Ils fourniront des renseignements utiles tant pour l'amélioration des méthodes d'enseignement de la lecture et des mathématiques que pour l'établissement de normes d'enseignement provinciales.

Le projet d'indicateurs du rendement scolaire

En 1988, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) a lancé un programme de collecte de statistiques sur le rendement des élèves qui permettrait de faire des comparaisons à l'échelle nationale. Inspiré d'une proposition du ministre de l'Éducation de l'Ontario, le programme comportera trois étapes échelonnées sur trois ans. La première phase du programme a débuté à l'automne 1988 et portait sur les taux d'obtention de diplômes et de persévérance scolaire partout au Canada. L'étude visait à déterminer le nombre d'élèves canadiens qui remplissaient toutes les conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires.

Une deuxième phase, qui débutera à l'automne 1989, sera axée sur les domaines clefs que sont l'alphabétisation et l'apprentissage du calcul. On étudiera la satisfaction du public à l'égard du rendement des élèves. On évaluera aussi les attentes et la satisfaction des diplômés une année et cinq années après l'obtention du diplôme. La dernière phase, qui sera amorcée en 1990, évaluera le rendement des élèves de 13 et de 16 ans de chaque province au chapitre de la lecture, de l'écriture et des mathématiques.

Les comparaisons internationales en mathématiques et en sciences

L'Ontario a participé, ainsi que les États-Unis, la Corée du Sud, le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Irlande et trois autres provinces (le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique), à un projet international visant à évaluer le rendement des élèves de 13 ans en mathématiques et en sciences. Le rapport de ces travaux, intitulé *Un monde de différences* et publié en janvier 1989, a indiqué que les élèves ontariens de langue anglaise se situent dans la moyenne quant à leur rendement en mathématiques et en sciences tandis que les élèves de langue française se classent au dernier rang. Bien que la majorité des élèves ayant subi ces tests ait acquis les compétences et les connaissances fondamentales en mathématiques et en sciences, plusieurs éprouvent des difficultés à résoudre les problèmes d'ordre supérieur qui font appel à un raisonnement par étapes.

Les examens d'anglais des cours préuniversitaires de l'Ontario

En 1988, une enquête du ministère de l'Éducation a indiqué que les écoles secondaires de la province affichaient un niveau élevé d'uniformité en ce qui concerne la conception et la notation des examens d'anglais pour l'admission à l'université. Environ 88 pour 100 des écoles secondaires de la province ont observé les indications du ministère dans la conception et la notation des examens pour le cours préuniversitaire de l'Ontario intitulé «English 1». Ce cours avancé de langue et de littérature anglaises est exigé pour l'admission à l'université en Ontario.

Des programmes analogues d'élaboration de normes provinciales pour les examens d'admission à l'université dans d'autres matières, notamment les mathématiques et les sciences, fourniront aux enseignants des normes uniformes pour évaluer le rendement des élèves. De telles normes permettront aussi aux universités d'établir les critères d'admission pour les élèves venant de différentes écoles.

En réponse aux changements

L'évolution marquée de la société a donné lieu à plusieurs des mesures adoptées durant l'année. En raison des changements démographiques, sociaux et économiques, le ministère de l'Éducation doit adopter des mesures qui permettront à ses divers partenaires en éducation de prendre les dispositions qui s'imposent.

L'administration de l'enseignement en français

Afin de répondre aux besoins de la communauté francophone d'Ottawa-Carleton en matière d'éducation, l'Assemblée législative a adopté le 29 juin 1988 le projet de loi 109 par lequel fut créé le Conseil scolaire de langue française d'Ottawa-Carleton. Le conseil comprend un secteur catholique et un secteur public qui se partageront le financement provincial et auront droit à leur part d'impôt foncier prélevé à des fins d'éducation. Le conseil sera chargé d'offrir l'enseignement en français aux élèves francophones qui le demandent.

La loi prévoit le transfert au nouveau conseil des installations scolaires occupées par les élèves francophones ainsi que d'autres éléments d'actif appartenant aux quatre conseils scolaires d'Ottawa-Carleton. Elle prévoit aussi la mutation du personnel travaillant pour ou au nom des écoles de langue française.

Les conseillers scolaires des deux secteurs du nouveau conseil ont été élus lors des élections municipales de novembre 1988, ce qui a permis au conseil de tenir sa première réunion en décembre.

Le Conseil des écoles françaises de la communauté urbaine de Toronto a aussi tenu sa première réunion en décembre 1988. Créé en vertu du projet de loi 75 en 1986, le conseil est représenté au Conseil scolaire de la communauté urbaine de Toronto et est responsable du fonctionnement de ses écoles au même titre que les conseils de l'éducation de la communauté urbaine de Toronto.

La formation des enseignants

En février 1989, le ministère a publié deux rapports, le rapport du Comité d'enquête sur la formation des enseignants et un rapport sur l'offre et la demande d'enseignants rédigé par la Pr Laverne Smith de la York University. Ceux-ci ont jeté les bases d'un renouvellement à long terme de la formation des enseignants en Ontario. Le ministre a également annoncé la création du Conseil ontarien sur la formation du personnel enseignant.

Le Conseil est composé de seize membres représentant quatre groupes particuliers : les universités, les associations d'enseignants, les conseils scolaires et le gouvernement provincial. Il présentera aux ministres de l'Éducation et des Collèges et Universités des conseils sur les divers aspects de la formation des enseignants. Chacun des quatre groupes déléguera au moins un ou une francophone.

La formation de ce conseil avait été l'une des principales recommandations du Comité d'enquête sur la formation des enseignants créé en 1985. Le Comité avait aussi proposé que l'on tienne compte des aptitudes des enseignants dans l'évaluation des candidats pour l'admission dans les facultés d'éducation. Il avait également suggéré que la formation des enseignants soit adaptée aux changements sociaux, économiques et démographiques, qu'on encourage le perfectionnement professionnel permanent et autonome des enseignants et que l'on prévoie une période d'initiation pour les nouveaux enseignants, semblable à un apprentissage, d'ici 1995. Le Conseil ontarien sur la formation du personnel enseignant examinera ces recommandations.

Le Conseil servira aussi, pour le ministère, d'organisme central de gestion de l'offre et de la demande à long terme d'enseignants en Ontario. De plus, il présentera des recommandations sur les moyens de satisfaire les besoins en enseignants dans les domaines où la demande s'avère particulièrement forte, notamment en français, en éducation de l'enfance en difficulté, en mathématiques, en sciences et en études technologiques.

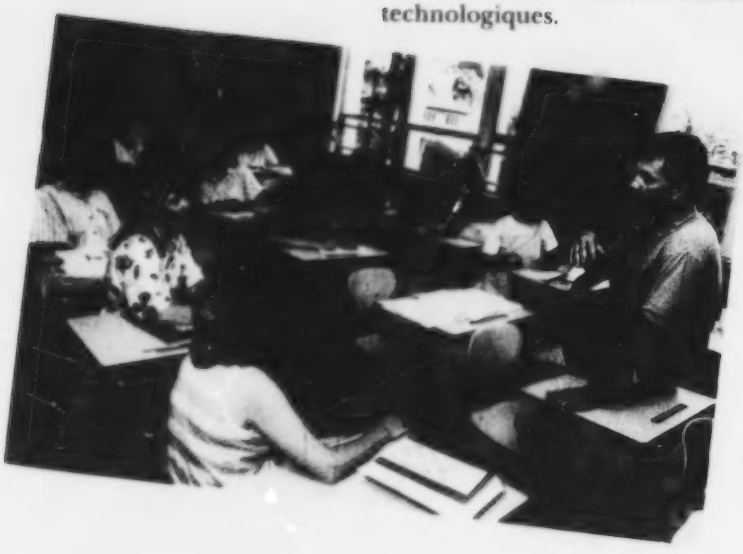

Après une période de diminution progressive des effectifs dans la première moitié des années quatre-vingt, l'Ontario ressent maintenant les effets du «baby boomerang». Le rapport de la P^r^ Smith traitait des répercussions de l'accroissement du nombre d'inscriptions sur l'offre et la demande d'enseignants; M^me^ Smith concluait que l'Ontario voyait poindre une pénurie d'enseignants qui ne pourrait que s'aggraver si l'on ne prenait pas sans tarder des mesures correctrices.

En réponse aux recommandations comprises dans la première ébauche de ce rapport, le ministère a commencé en décembre 1988 à recueillir les données nécessaires pour prévoir l'offre et la demande d'enseignants sur une base annuelle. La collecte de renseignements de plus en plus précis permettra à la province de planifier la formation d'un nombre suffisant d'enseignants qualifiés.

Outre la publication de ces deux rapports et de la création du Conseil ontarien sur la formation du personnel enseignant, le ministre a annoncé que toutes les questions relatives à la formation des enseignants en Ontario relèveraient désormais du ministère de l'Éducation. Cette responsabilité était auparavant partagée par le ministère de l'Éducation et le ministère des Collèges et Universités.

L'éducation antidrogue

En septembre 1988, le ministère a annoncé qu'à compter de l'année scolaire 1988-1989 les écoles de l'Ontario seraient tenues d'offrir des cours de sensibilisation aux méfaits de la drogue. Par la même occasion, le ministère a publié une ébauche d'un nouveau programme-cadre d'éducation physique et de santé. En vertu de ce programme-cadre, des cours sur les effets du tabagisme seront obligatoires pour les élèves de la 4^e^ à la 10^e^ année; de même des cours sur les méfaits de l'alcool et des autres drogues, comme la marijuana et la cocaïne, devront se donner de la 7^e^ à la 10^e^ année.

De plus, le ministère a fortement recommandé à chaque conseil scolaire d'élaborer sa propre politique de lutte contre la drogue. Afin de leur faciliter la tâche et en réponse aux recommandations du Groupe d'étude sur la consommation de stupéfiants en Ontario, le ministère a formé un comité consultatif pour aider les conseils scolaires à élaborer et à appliquer une telle politique. Il a aussi offert une subvention triennale de partage des coûts aux conseils scolaires pour les aider à mettre sur pied des programmes de formation en cours d'emploi à l'intention des enseignants.

Afin de sensibiliser les éducateurs aux méfaits des drogues, le ministère a aussi parrainé la participation des représentants des conseils scolaires à la conférence annuelle du Conseil coordonnateur de l'éducation sur la drogue qui s'est tenue en octobre et en novembre 1988.

À l'automne 1988, le ministère a aussi offert un logiciel innovateur *Une semaine dans la vie de...*, qui présente une stratégie d'intervention pour aider les élèves de 7e et de 8e année aux prises avec des problèmes tels que la consommation de drogues et les pressions de leurs camarades. Le logiciel a été diffusé à tous les conseils scolaires par l'entremise de TVOntario.

Le programme des langues d'origine

Compte tenu des liens étroits qui existent entre la langue et la culture, le ministre a annoncé en octobre 1988 que le programme des langues d'origine serait obligatoire dans les écoles élémentaires à compter de septembre 1989. Les conseils scolaires seront tenus d'offrir des cours de langues d'origine lorsque les parents de vingt-cinq élèves ou plus relevant du conseil demanderont l'enseignement d'une de ces langues. Les cours pourront être offerts après l'école, le soir, les fins de semaine ou en prolongeant la journée scolaire.

Le programme des langues d'origine constitue un volet important de la politique multiculturaliste du gouvernement qui favorise une meilleure connaissance, une meilleure compréhension et un plus grand respect de la diversité culturelle de l'Ontario. Les cours de langues d'origine donnent aux élèves l'occasion d'enrichir leurs connaissances en étudiant ces langues et d'apprécier leurs origines et d'en être fiers. Au début de l'année scolaire 1988-1989, soixante-huit conseils scolaires offraient des cours en soixante-deux langues d'origine à plus de quatre-vingt-treize mille élèves.

Afin d'aider les conseils scolaires à offrir des programmes de formation aux professeurs de langues d'origine, le ministère leur a alloué des fonds d'encouragement pour une période de trois ans. On versera aussi des fonds d'encouragement aux conseils scolaires qui souhaitent recueillir et partager la documentation portant sur les pratiques et les méthodes qui se sont avérées efficaces dans l'enseignement des langues d'origine. Les conseils scolaires recevront aussi des subventions pour l'élaboration de matériel didactique.

L'équité d'emploi

Les femmes ont toujours joué un rôle de premier plan dans les écoles ontariennes. Depuis la création du système éducatif provincial ou presque, le corps enseignant compte plus de femmes que d'hommes. Cependant, bien qu'elles soient nombreuses à enseigner, peu d'entre elles, par comparaison, ont été promues directrices. Ainsi, en 1988, au palier élémentaire, 75 pour 100 des enseignants étaient des femmes mais seulement 19 pour 100 des directeurs d'école étaient des femmes.

En février 1989, dans le cadre du projet de loi 69, on a apporté à la *Loi sur l'éducation* une modification qui conférait au ministre de l'Éducation le pouvoir d'exiger des conseils scolaires qu'ils adoptent et appliquent une politique d'action positive à l'égard du travail et de l'avancement des femmes. En mars, lors d'une conférence de deux jours parrainée par le ministère, la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario et quinze organismes en éducation, le ministre a annoncé qu'il exigerait de tous les conseils scolaires qu'ils adoptent une telle politique d'ici septembre 1990. De plus, outre l'objectif fixé en 1986 qui consiste à nommer des femmes à au moins 30 pour 100 des postes de chaque catégorie d'emploi d'ici l'an 2000, les conseils scolaires seraient tenus, a annoncé le ministre, d'atteindre un nouvel objectif, à savoir la présence de femmes dans 50 pour 100 des postes d'agents de supervision, de directeurs et de directeurs adjoints d'école.

Le ministre a aussi annoncé la création d'un comité consultatif ministériel pour soutenir la planification relative à l'équité d'emploi dans le système d'éducation.

Afin d'encourager et d'appuyer la mise en œuvre permanente de programmes d'équité d'emploi pour les femmes, le ministère, de concert avec la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, a produit et distribué au début de 1989 une vidéocassette intitulée *Une question d'équilibre*. On y présente cinq personnes travaillant pour le système éducatif ontarien qui nous font part de leurs expériences en matière d'équité d'emploi.

À la fin de mars 1989, les conseils scolaires avaient reçu environ 467 000 $ pour des projets d'action positive et d'équité d'emploi réalisés entre le 1er janvier et le 31 décembre 1989. Depuis 1985, cent quatre conseils scolaires ont reçu 4,5 millions de dollars pour des projets analogues.

L'extension du financement des écoles catholiques

Au cours de l'année, des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne la résolution des derniers problèmes de locaux occasionnés par la mise en œuvre du financement intégral des écoles séparées catholiques. Des ententes globales sur les installations et les bâtiments ont été conclues entre les conseils d'écoles publiques et séparées de la communauté urbaine de Toronto, des régions de Hamilton et Wentworth, de Niagara et Welland et de Prescott et Russell. Ces ententes comprennent l'engagement du ministère de l'Éducation de verser des fonds d'immobilisations pour aider les conseils scolaires signataires.

Le ministère a aussi terminé la rédaction des règlements concernant la mutation, en vertu du projet de loi 30, du personnel non enseignant désigné, tels les concierges et les secrétaires, des conseils d'écoles publiques aux conseils d'écoles séparées catholiques. L'entrée en vigueur de ces règlements a achevé la mise en place du cadre réglementaire découlant des dispositions du projet de loi 30.

La répartition des conseillers scolaires

Le 1er juin 1988, le lieutenant-gouverneur a accordé la sanction royale au projet de loi 125 par lequel fut créé un nouveau système d'établissement de la représentation des conseils scolaires qui, au lieu d'être établi en fonction de l'évaluation foncière, est déterminé en fonction de la population. Ce changement rendait le système de représentation ontarien conforme à celui utilisé par les conseils municipaux et les parlements provinciaux et fédéral.

En vertu du projet de loi 125, le nombre total de conseillers d'un conseil scolaire, le nombre de conseillers siégeant aux sections de la majorité linguistique et de la minorité linguistique ainsi que le nombre de conseillers représentant chaque circonscription scolaire sont fonction de la population. La loi protège la représentation de la minorité en maintenant la disposition voulant qu'au moins trois conseillers soient élus pour la section de la minorité linguistique d'un conseil.

On a aussi donné aux conseils scolaires la souplesse nécessaire pour s'adapter aux conditions locales. Par un vote de la majorité des trois quarts, un conseil peut enlever une, un ou deux conseillers du conseil ou en ajouter une, un ou deux. Il peut aussi désigner certaines régions comme étant de faible population et accroître leur représentation de une, un ou deux conseillers.

Cette nouvelle loi a régi la composition des conseils scolaires dont les conseillers ont été élus lors des élections municipales de novembre 1988.

L'enseignement religieux

Une enquête ministérielle sur l'enseignement religieux dans les écoles élémentaires publiques a été annoncée en janvier 1989. M. Glenn Watson, ancien directeur du Conseil de l'éducation du comté de Brant, préside l'enquête. Il est chargé de revoir la politique en vigueur en matière d'enseignement religieux, de déterminer les divers programmes qui pourraient correspondre à une politique d'enseignement religieux respectueuse des diverses cultures et religions de la province et de déterminer les modalités de formation des enseignants en matière d'enseignement religieux. M. Watson présentera au ministre ses recommandations sur une politique d'enseignement religieux pour l'Ontario au début de 1990.

Les activités d'ouverture et de clôture

En janvier 1989, le ministre a annoncé des modifications au règlement 262 portant sur les activités d'ouverture et de clôture de la journée scolaire dans les écoles publiques. Ces modifications rendaient le règlement conforme aux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés.

En vertu du règlement modifié, les activités d'ouverture et de clôture de la journée scolaire servent un objectif patriotique et éducatif. Dans toutes les écoles publiques élémentaires et secondaires, la journée commencera ou se terminera par l'hymne national «Ô Canada». On peut y ajouter le «God Save the Queen». Si le conseil choisit d'ajouter autre chose, cela pourra comprendre une période de silence ou des lectures propres à inculquer des valeurs sociales, morales ou spirituelles respectant la société multiculturelle de la province.

L'examen de l'éducation des déficients auditifs

En novembre 1988, le ministère de l'Éducation a entrepris l'examen en profondeur des programmes scolaires à l'intention des déficients auditifs. L'examen visait les programmes offerts par les écoles provinciales administrées par le ministère et un échantillon représentatif des programmes des conseils scolaires.

Au cours de la première phase de l'examen, des comités internes d'éducateurs auprès des déficients auditifs, comprenant des représentants des écoles provinciales et des conseils scolaires, ont été chargés d'évaluer les programmes actuels offerts aux élèves tant francophones qu'anglophones. Les comités ont consulté le personnel, les élèves, les parents et les groupes communautaires.

Au cours de la deuxième phase lancée au début de 1989, on a chargé des éducateurs et des spécialistes de l'éducation des déficients auditifs d'effectuer des enquêtes externes et indépendantes. Les équipes anglophone et francophone, comprenant des personnes sourdes, ont examiné les programmes faisant l'objet des enquêtes et évalué les travaux réalisés par les comités internes.

Afin de faciliter la tâche de ces comités, on a constitué un comité consultatif composé de représentants d'organismes œuvrant dans le milieu des déficients auditifs et de l'éducation des personnes sourdes.

Les principales questions faisant l'objet de cet examen sont les suivantes : les procédures de repérage, de placement et de révision visant les déficients auditifs, les niveaux de compétence scolaire des élèves malentendants; la formation des enseignants chargés de l'éducation des personnes sourdes et la délivrance du brevet en conséquence; les possibilités de poursuivre des études postsecondaires pour les déficients auditifs et les mécanismes de soutien conçus à cette fin.

Le projet de loi 69

Après de longues consultations auprès du milieu de l'éducation, le ministère a présenté plusieurs modifications à la *Loi sur l'éducation*, lesquelles étaient comprises dans le projet de loi omnibus 69. Ces modifications ont reçu la sanction royale au début de 1989. La loi prévoit entre autres des mesures pour améliorer l'enseignement en français, des dispositions pour faciliter le financement des rénovations des écoles et autres immeubles appartenant aux conseils d'écoles publiques de la communauté urbaine de Toronto, des mesures pour garantir aux requérants du statut de réfugié et à leurs enfants l'accès aux écoles financées par les fonds publics et l'octroi au : conseillers scolaires du pouvoir de déterminer les indemnités et les prestations d'assurance des membres du conseil.

Le financement de l'éducation

En Ontario, le financement de l'éducation est partagé entre l'administration provinciale et les conseils scolaires. En 1988, 4 672 millions de dollars ont été versés par le ministère de l'Éducation pour l'enseignement élémentaire et secondaire. Cette somme comprenait les subventions de fonctionnement et d'immobilisations octroyées aux conseils scolaires et la part de l'employeur au régime de retraite des enseignants versée au nom des conseils scolaires.

Les subventions générales

Les fonds de fonctionnement versés aux conseils scolaires par le truchement des subventions générales constituent la part la plus importante des dépenses du gouvernement provincial au poste de l'éducation.

Les subventions générales sont allouées en fonction de l'année civile au lieu d'être allouées en fonction de l'année financière. Conformément à l'annonce faite par le ministre en novembre 1987, les subventions générales de 1988 ont été augmentées et sont passées à 3 891,7 millions de dollars, soit une augmentation de 6,8 pour 100 par rapport à 1987. On a alloué 164,4 millions de dollars de plus pour les subventions de base, 21,8 millions de dollars de plus pour l'extension du financement des écoles séparées et 61,8 millions de dollars additionnels pour la mise en œuvre des initiatives annoncées dans le discours du trône de 1987. Ces initiatives portaient sur la réduction du nombre d'élèves par classe en 1re et en 2e année, l'achat de logiciels et de matériel informatique, l'achat de manuels et de matériel didactique et la mise en œuvre d'un nouveau programme de sciences au cycle intermédiaire.

Les subventions d'immobilisations

Annoncées en 1987, les allocations de 1988-1989 aux conseils scolaires pour des projets d'immobilisations ont atteint 237,2 millions de dollars, soit plus de trois fois celles de 1984-1985. Pour la première fois, une partie de cette somme, soit 11,1 millions de dollars, a été affectée à la cons-

truction de garderies dans les nouvelles écoles élémentaires et secondaires. Ces subventions ont permis d'aménager des garderies dans quarante et une nouvelles écoles à l'intention des enfants âgés de 3 ans et 8 mois à 12 ans. Les services de garde offerts seront sans but lucratif et seront approuvés par le ministère des Services sociaux et communautaires. On trouve plus de sept cents programmes de garde d'enfants dans les écoles élémentaires et secondaires de l'Ontario.

L'accroissement de la population ontarienne a continué de créer une forte demande pour de nouvelles écoles, particulièrement dans les régions en pleine expansion telles que les municipalités de la communauté urbaine de Toronto et la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton. Dans le budget de l'Ontario de 1988, le trésorier a alloué 900 millions de dollars à des projets d'immobilisations au cours des trois prochaines années afin de permettre aux conseils scolaires de réaliser des travaux de construction d'une valeur de 1,3 milliard de dollars et de créer cent dix mille nouvelles places d'élèves.

Les premières affectations, d'une valeur de 381 millions de dollars, ont été annoncées par le ministre en avril 1988. Elles donneront lieu à des travaux d'immobilisations d'une valeur de 504 millions de dollars. Plus de 90 pour 100 des subventions visent des nouvelles constructions qui permettront d'aménager quarante-cinq mille nouvelles places d'élèves.

Le projet de loi 100

En 1988, le ministère a adopté des facteurs de péréquation fondés sur les valeurs foncières actuelles afin de répartir plus équitablement les impôts scolaires entre les municipalités. Dans plusieurs régions de l'Ontario, le recours à des facteurs périmés obligeait certains contribuables à payer plus d'impôts scolaires que d'autres contribuables électeurs du même conseil scolaire mais résidant dans une autre municipalité.

Le projet de loi 100, adopté par l'Assemblée législative en juin 1988, ne permet à une municipalité d'en appeler de la répartition des sièges aux conseils scolaires que s'il survient des erreurs ou des omissions dans l'application des nouveaux facteurs. Auparavant, certains appels avaient entraîné une révision complète de la répartition plusieurs années après le prélèvement des impôts. Cette loi offre donc une plus grande certitude en ce qui concerne la répartition des sièges dans les conseils scolaires.

Les programmes et services

Dans le cadre de ses activités, le ministère de l'Éducation offre une vaste gamme de programmes et de services, dont plusieurs sont décrits ci-dessous.

L'enseignement à distance

Avec ses huit cents enseignants et ses quatre-vingt-dix mille élèves, le Centre d'études indépendantes du ministère est le plus grand établissement d'enseignement à distance au Canada. Le Centre offre des programmes d'enseignement élémentaire et secondaire ainsi que des programmes d'éducation des adultes. Au cours de l'exercice 1988-1989, les inscriptions au Centre ont augmenté de 5 pour 100 dans l'ensemble. Les inscriptions aux cours en français ont enregistré une hausse de 17 pour 100. Quatre-vingt-quinze pour cent des élèves du Centre étaient inscrits à des cours du palier secondaire donnant droit à des crédits.

En 1988, le ministre de l'Éducation a annoncé que le Centre déménagerait sa section de langue française et l'installerait à Sudbury. Ce plan s'inscrivait dans le cadre d'un vaste projet conçu pour améliorer les services aux Franco-Ontariens et accroître le nombre de cours en français. Le nouveau bureau offrira des services de renseignements et de consultations bilingues ainsi que des services d'inscription sur place.

Afin d'améliorer encore davantage l'accès aux services du Centre en régions, le ministère a porté de deux à sept le nombre de bureaux d'accès communautaires. Ces bureaux, administrés de concert avec les conseils scolaires locaux, permettent aux résidents de s'inscrire en personne aux cours du Centre et de faire corriger leurs travaux par les enseignants de la région.

L'éducation permanente

Les conseils scolaires offrent des programmes d'éducation permanente et des programmes d'éducation des adultes dans des domaines tels que l'alphabétisation, l'anglais ou le français langue seconde ainsi que des cours d'instruction civique en vue de l'obtention de la citoyenneté canadienne et des cours d'intérêt général. Ils offrent en outre des cours du palier secondaire donnant droit à des crédits. Ces programmes attirent plus de neuf cent mille élèves chaque année.

Les subventions versées par le ministère de l'Éducation aux conseils scolaires au poste de l'éducation permanente (qui ne comprend pas les cours d'intérêt général, lesquels ne sont pas financés) ont vu leur taux passer de 1 900 $ par élève en 1987 à 1 986 $ en 1988 et à 2 065 $ en 1989. Les cours d'éducation permanente sont offerts dans les écoles, dans le milieu de travail et dans d'autres endroits tels que les bibliothèques.

Les projets en matière de technologie en éducation

Le ministère de l'Éducation a continué de financer des projets innovateurs portant sur les principales questions relatives à la technologie en éducation. Réalisés de concert avec les conseils scolaires locaux, ces projets permettent aux conseils scolaires et aux enseignants d'acquérir de meilleures connaissances pratiques de la technologie en éducation et fournissent les renseignements essentiels à la planification.

Les projets lancés ou poursuivis en 1988-1989 portaient sur l'application de la technologie aux cycles intermédiaire et supérieur ainsi qu'aux cours préuniversitaires de l'Ontario, sur le rôle de la technologie dans la formation des enseignants, sur la technologie en éducation, le maintien des élèves à l'école et les programmes d'enseignement individualisés, sur l'utilisation de bases de données dans les écoles élémentaires et sur l'intelligence artificielle.

Lancé à Sault Ste. Marie en avril 1988, un de ces projets explore le mariage des techniques de l'informatique et de la synthèse musicale. Le programme, offert au Korah Collegiate and Vocational Institute, donne aux jeunes inscrits aux cours de musique des compétences et des connaissances nouvelles qui les préparent à une carrière dans le domaine de la musique. Le projet s'inspire d'une idée de M. John Grandmont, éducateur de Sault Ste. Marie, et a reçu une contribution de 43 000 $ du Conseil de l'éducation de Sault Ste. Marie et de 56 000 $ du ministère.

L'enseignement aux autochtones

Depuis septembre 1988, trente conseils scolaires offrent des cours de langues secondes autochtones. En février 1989, le ministère de l'Éducation a publié un guide pédagogique intitulé *Native Languages: A Support Document for the Teaching of Native Languages, 1989*. Ce guide présente des méthodes d'enseignement à l'intention des professeurs de langues autochtones ainsi que des méthodes générales d'enseignement des langues secondes.

Le programme de reconnaissance d'aptitude à l'enseignement des langues autochtones a été offert à deux universités au cours de l'été 1988; la Lakehead University, à Thunder Bay, a accueilli les professeurs de langues algonquines (cri, delaware, ojibway) tandis que la University of Western Ontario accueillait les professeurs de langues iroquoises (cayuga, mohawk, oneida). De plus, le programme de formation d'orienteurs autochtones a continué d'aider ceux-ci à acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour conseiller les élèves autochtones des paliers élémentaire et secondaire. Depuis les débuts du programme en 1977, cent soixante personnes ont reçu le brevet d'orienteur ou d'orienteuse autochtone du ministère.

Le français langue seconde

Partout en Ontario, on a constaté au cours de l'année scolaire 1988-1989 que l'enseignement du français langue seconde était de mieux en mieux accepté comme partie intégrante du programme scolaire ordinaire.

Tous les conseils scolaires de l'Ontario sont tenus d'offrir des cours de français de base de la 4^{e} à la 8^{e} année. Il revient à chaque conseil scolaire de décider d'offrir ou non des cours de français avant la 4^{e} année. Les cours de français de base doivent permettre à chaque élève d'obtenir au moins six cents heures d'enseignement de français avant la fin de la 8^{e} année. On encourage les conseils scolaires à concevoir des programmes d'enseignement secondaire qui donnent suite aux programmes de français du palier élémentaire. Un crédit en français langue seconde est obligatoire pour les élèves anglophones du palier secondaire.

Soixante pour cent des conseils scolaires de l'Ontario offrent maintenant des cours de français intensifs ou d'immersion. Au 30 septembre 1988, plus de quatre-vingt-trois mille élèves du palier élémentaire, soit plus de 7 pour 100 des élèves inscrits dans les écoles élémentaires de langue anglaise, suivaient des cours d'immersion en français. En outre, plus de vingt-cinq mille élèves du palier élémentaire suivaient des cours intensifs de français. Au palier secondaire, dix-neuf mille trois cents élèves, soit plus de 3 pour 100 des élèves des écoles secondaires de langue anglaise, étaient inscrits à des cours de français intensifs ou d'immersion.

Le programme de moniteurs de langues officielles

Le programme de moniteurs de langues officielles est financé par le gouvernement fédéral et administré par le ministère de l'Éducation. Ce programme consiste à offrir aux élèves du palier postsecondaire des postes de moniteurs de langue seconde à temps partiel dans des écoles élémentaires et secondaires ainsi que dans des collèges et des universités. Un petit nombre de moniteurs à plein temps sont placés dans des écoles situées dans des milieux semi-urbains ou ruraux. Sous la supervision d'enseignants de langue première et de langue seconde, les moniteurs s'acquittent de tâches connexes à l'enseignement, aident les élèves à se servir de la langue étudiée dans des situations réelles et les sensibilisent à la culture dont ils étudient la langue.

En 1988-1989, cinq cent onze moniteurs de langue seconde ont travaillé en Ontario tandis que deux cent quatre-vingt-seize élèves de l'Ontario ont été placés à ce titre dans les autres provinces. La plupart travaillaient dans des écoles élémentaires ou secondaires.

Les écoles provinciales

Les écoles provinciales sont destinées aux élèves présentant des difficultés d'apprentissage ou un handicap physique; elles offrent aussi des cours de formation aux enseignants et servent de centres de documentation aux conseils scolaires.

Les internats pour enfants en difficulté d'apprentissage

La Trillium School de Milton, la Robarts School de London, la Sagonaska School de Belleville et le Centre Jules-Léger d'Ottawa offrent des programmes scolaires aux élèves âgés de 6 à 21 ans dont les graves difficultés d'apprentissage nécessitent le placement en internat. Ces établissements visent principalement à développer chez les élèves les aptitudes qui leur permettront de réintégrer les écoles relevant des conseils scolaires. Des cours de formation y sont offerts aux enseignants, ce qui permet de diffuser les méthodes d'enseignement et le matériel appropriés aux élèves en difficulté à l'échelle de la province.

La Trillium School, la Sagonaska School et la Robarts School, toutes trois de langue anglaise, sont administrées directement par le ministère de l'Éducation. La Trillium School et la Sagonaska School comptent chacune trente-deux élèves tandis que la Robarts School en accueille vingt-cinq. Le Centre Jules-Léger, qui accueille des élèves francophones ayant de graves difficultés d'apprentissage ou des déficiences auditives et visuelles, est financé par le ministère de l'Éducation en vertu d'une entente avec la faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa dont relève le programme d'éducation de ce centre qui accueille trente-deux internes.

Les écoles pour aveugles et pour sourds

En 1988-1989, la W. Ross Macdonald School de Brantford offrait à deux cent quinze élèves un programme complet de cours des paliers élémentaire et secondaire, de la 1re à la 12e année, y compris les cours préuniversitaires de l'Ontario. Grâce à ses ateliers, séminaires, cours spéciaux, services de consultation ainsi qu'aux efforts qu'elle déploie pour accroître la distribution dans les autres écoles de manuels gratuits imprimés en gros caractères, l'école a élargi son rôle de centre provincial pour les déficients visuels. Elle coordonne aussi la distribution de textes en braille et d'enregistrements sonores pour les élèves et les étudiants de toute la province.

De plus, la W. Ross Macdonald School offre l'un des meilleurs programmes en Amérique du Nord à l'intention des personnes sourdes et aveugles. Elle accueille des élèves de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba et de la Saskatchewan. En 1988-1989, trente-neuf élèves étaient inscrits au programme d'études en internat. L'école offre aussi une vaste gamme de services et de documentation pour assurer l'éducation de cent trente enfants sourds et aveugles d'âge scolaire et préscolaire au sein de leur propre localité en Ontario.

Le ministère administre trois écoles pour déficients auditifs : la Sir James Whitney School de Belleville, la Ernest C. Drury School de Milton et la Robarts School de London. En plus d'offrir des cours aux élèves qui y sont inscrits, ces trois établissements font office de centres de documentation régionaux et offrent une vaste gamme de services aux familles, aux conseils scolaires ainsi qu'à divers organismes.

La Robarts School, avec cinquante-trois internes et cinquante-cinq externes, et la Ernest C. Drury School, avec trente-cinq internes et cent quatre-vingt-quatorze externes, offrent des cours en internat cinq jours par semaine et tous les internes rentrent chez eux pour la fin de semaine. La Sir James Whitney School, qui dessert le nord de l'Ontario, compte cent quatorze internes et soixante et un externes et assure un programme en internat sept jours par semaine.

Outre la formation nécessaire aux besoins particuliers des élèves, ces écoles pour déficients auditifs offrent un programme d'études, du jardin d'enfants à la 12e année, comportant une vaste gamme de cours des paliers élémentaire et secondaire, des cours de formation professionnelle, des cours de préparation à la vie et un programme d'éducation coopérative.

À Belleville, le Centre de formation des enseignants offre un programme de spécialisation d'une durée d'un an aux enseignants titulaires d'un brevet et à certains diplômés universitaires atteints de déficience auditive. Ce programme prépare les personnes inscrites à travailler dans des écoles ou des classes pour déficients auditifs. Au cours de l'exercice 1988-1989, onze élèves ont obtenu le diplôme d'enseignement aux personnes sourdes à la fin du programme.

Les programmes d'échanges

De nombreux élèves et enseignants de tout l'Ontario ont participé en 1988-1989 aux divers programmes d'échanges internationaux et interprovinciaux.

Les échanges d'élèves

En 1988-1989, cinq cent trente-cinq élèves d'écoles secondaires ontariennes, un chiffre record, ont participé à des échanges internationaux avec des élèves de France, de Suisse, d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne et de Belgique. Les élèves ont été reçus par les familles de leurs partenaires dont ils ont fréquenté l'école pendant deux ou trois mois.

Des élèves de plus de soixante-sept classes et écoles ontariennes de langue française et de classes d'immersion en français ont effectué, l'année dernière, de courts séjours éducatifs dans des localités d'expression française du Québec. Des fonds ont par ailleurs été accordés pour permettre à des élèves de soixante-quatre classes et écoles ontariennes de langue française de participer à de courtes visites ou à de brefs échanges avec des élèves d'autres écoles ontariennes. Près de 50 000 $ ont été versés aux conseils scolaires pour les aider à organiser des activités culturelles en français à l'intention des élèves francophones.

De plus, en 1988-1989, cent quatre-vingt-dix-huit élèves ontariens ont participé à un programme d'échanges de trois mois avec le Québec. Il s'agit là du plus vaste programme d'échanges vers une même destination coordonné par le ministère.

Les échanges d'éducateurs

En 1988-1989, quarante-neuf échanges d'éducateurs ont eu lieu avec l'Australie, dix avec la Nouvelle-Zélande, vingt-sept avec le Royaume-Uni et un avec chacun des pays suivants : les États-Unis, la Suisse, l'Allemagne de l'Ouest et les Pays-Bas.

À l'échelon interprovincial, dix échanges ont eu lieu avec la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et le Yukon.

Les Jeunes voyageurs de l'Ontario

En 1988-1989, l'aide financière accordée au programme des Jeunes voyageurs de l'Ontario a couvert en partie les frais de déplacement et d'hébergement engagés lors des visites de la capitale provinciale par six mille quatre cents élèves de cent soixante-seize écoles du nord de l'Ontario. Ce programme est offert aux classes de 8^{e} année, aux classes d'élèves en difficulté, aux classes mixtes de 7^{e} et de 8^{e} année et aux classes de 7^{e} année lorsque celle-ci constitue la dernière année du palier élémentaire.

Le programme de jumelage de classes Ontario-Québec

Le programme de jumelage de classes Ontario-Québec permet aux élèves de ces deux provinces d'échanger des idées et des renseignements par correspondance avec leurs camarades de l'autre province. Cet échange permet d'accroître la compréhension entre les élèves ontariens et québécois et favorise les amitiés. Au cours de l'année scolaire 1988-1989, soixante-quatorze classes de l'Ontario et du Québec ont été jumelées.

Les échanges d'enseignants adjoints Ontario-France

Administré conjointement par le consulat de France et le ministère de l'Éducation, le programme d'échanges d'enseignants adjoints Ontario-France a permis en 1988-1989 à trois étudiants d'une université française de travailler comme professeurs adjoints de français langue seconde dans deux conseils scolaires de l'Ontario. En échange, trois étudiants de l'Ontario ont travaillé à titre de professeurs adjoints d'anglais langue seconde dans des écoles de France.

Les séminaires à l'intention des éducateurs

Au cours de l'été 1988, le ministère a organisé deux séminaires d'études canadiennes, d'une durée de deux semaines chacun, à l'intention de quatre-vingts éducateurs d'Europe occidentale. De plus, vingt-cinq professeurs d'anglais langue seconde, originaires de France, ont participé à un programme analogue portant sur la littérature canadienne. Ce programme a été organisé en coopération avec la faculté d'éducation de la University of Toronto.

En 1988-1989, vingt et un séminaires organisés dans dix-sept pays ont été offerts aux éducateurs ontariens au cours des vacances de mars et d'été. Plus de cinq cent vingt-neuf éducateurs ont pris part à ces séminaires de deux à quatre semaines. Les conférences et les activités culturelles visaient à permettre aux participants d'élargir leurs connaissances sur le pays d'accueil et de son système d'éducation, de son régime politique, de son économie, de son histoire, de sa culture et de son patrimoine artistique. Dans certains cas, les participants ont également pu perfectionner leur connaissance de la langue.

Le Centre animation-jeunesse de l'Ontario

Le Centre animation-jeunesse de l'Ontario, situé sur les rives du lac Couchiching, a offert, de mai à septembre 1988, onze cours d'animation scolaire dans le cadre de sept programmes distincts. Quelque mille deux cent cinquante-six élèves, dont cinq élèves déficients auditifs des écoles provinciales, y ont participé.

Les cours offerts par le Centre ont porté sur la musique, l'athlétisme aux niveaux général et fondamental, l'athlétisme au palier élémentaire (7^{e} année), les conseils d'élèves (de langue anglaise et de langue française) et les relations multiculturelles et multiraciales. Un nouveau programme d'animation sportive à l'intention des élèves francophones, soit le stage d'animation-jeunesse de l'Ontario, a été offert pour la première fois en 1988 à quatre-vingt-quatre élèves.

Ces cours permettent à l'élève de se développer sur le plan humain et d'acquérir des aptitudes à l'animation grâce aux nombreux défis que comporte le travail d'équipe.

Le matériel didactique

Le ministère de l'Éducation approuve les manuels scolaires et finance l'élaboration de matériel didactique à l'intention des écoles ontariennes.

La Circulaire 14

En 1989, le ministère de l'Éducation a publié la centième édition de la *Circulaire 14*. Cette publication annuelle, qui contient la liste des manuels scolaires agréés pour les écoles ontariennes, comprenait quatre-vingt-un nouveaux titres anglais et vingt-huit nouveaux titres français. Les écoles sont tenues de choisir leurs manuels parmi ceux qui figurent dans la *Circulaire 14*, à moins d'avoir obtenu une autorisation spéciale du ministère pour y déroger. Environ 95 pour 100 des manuels qui figurent dans la *Circulaire 14* proviennent d'auteurs et d'éditeurs canadiens.

Le Plan de préparation de matériel didactique

En 1988-1989, le Plan de préparation de matériel didactique a tenu son dernier concours visant à financer des projets afin d'aider à la préparation et à la production de matériel didactique canadien à l'intention des élèves anglophones. On a financé dix-huit projets en langue

anglaise et sept projets pour l'apprentissage du français langue seconde. Ceux-ci visaient l'anglais, les mathématiques, les sciences aux paliers élémentaire et secondaire, les études autochtones, l'anglais langue seconde ainsi que le matériel imprimé et autre pour les programmes de base et d'immersion en français langue seconde.

Le Fonds de langue française

Le Fonds de langue française offre l'aide financière nécessaire pour permettre la préparation et la production de matériel didactique canadien à l'intention des élèves francophones des écoles ou des classes des paliers élémentaire et secondaire.

En 1988-1989, quarante-neuf nouveaux projets ont été financés. On a par ailleurs terminé trente-neuf projets qui avaient été financés les années précédentes. Les projets portaient sur des manuels rédigés en français, des traductions et des adaptations de manuels anglais, du matériel audiovisuel, des cahiers d'activités, des affiches, des cartes et des adaptations de matériel didactique en français produit au Québec.

La Semaine de l'éducation de l'Ontario

Depuis 1936, l'Ontario célèbre chaque année la Semaine de l'éducation. Cette semaine vise à sensibiliser la collectivité aux principes et aux pratiques actuels de l'enseignement. En 1988, la Semaine de l'éducation s'est déroulée du 17 au 23 avril. «Osez rêver» en constituait le thème, qui a fait l'objet d'affiches et de travaux scolaires, de réunions de classes et de diverses manifestations.

Les relations intergouvernementales

Le ministère de l'Éducation, en collaboration avec le ministère des Collèges et Universités, a coordonné la participation de l'Ontario aux négociations relatives au protocole fédéral-provincial sur les langues officielles en éducation (1988-1993). Ces négociations se sont terminées avec succès en novembre 1988 et ont permis la mise en place de modalités grâce auxquelles chaque province et chaque territoire pourront négocier une entente avec le gouvernement fédéral en vue d'obtenir un appui financier pour l'enseignement de la langue de la minorité et de la langue seconde. Le Canada et l'Ontario devraient signer une entente à la fin de 1989 qui portera sur les programmes de français langue première et langue seconde dans les écoles ontariennes.

En 1988, le ministère a créé une section des services intergouvernementaux pour coordonner les relations avec les ministères de l'Éducation des autres provinces et territoires ainsi qu'avec le gouvernement fédéral et les gouvernements étrangers. Cette section est aussi chargée des relations avec les organismes interprovinciaux et nationaux tels que le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et l'Association canadienne d'éducation ainsi que de l'accueil des visiteurs délégués par d'autres territoires de compétence.

Les comités, commissions et organismes

Le ministère de l'Éducation a continué de consulter de nombreuses associations professionnelles au sujet des politiques et des modes d'intervention du ministère. Ces consultations se font, en grande partie, au sein de comités et de conseils comprenant des représentants des diverses associations.

Les conseils et les commissions sont constitués en vertu de diverses lois régies par le ministère de l'Éducation. La taille et les activités de ces organismes varient et certains jouissent de plus d'autonomie que d'autres. En règle générale, les conseils et les commissions du ministère ont des fonctions de consultation, de réglementation ou d'exécution.

Le Conseil de l'éducation franco-ontarienne

Le Conseil de l'éducation franco-ontarienne a été créé par décret le 1er juillet 1980. Son rôle est de conseiller le ministère de l'Éducation et le ministère des Collèges et Universités sur toutes les questions se rapportant aux besoins en éducation des francophones de l'Ontario. Au cours de l'exercice 1988-1989, le Conseil a présenté un plan directeur de l'enseignement en français pour l'ensemble de la province, des services de garde d'enfants à l'université.

Le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté

Le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté veille à ce que les politiques et les modes d'intervention du ministère concernant les élèves en difficulté soient adaptés aux besoins réels dans ce domaine. Les membres du Conseil proviennent des organismes suivants : l'Association pour l'intégration communautaire de l'Ontario, l'Association ontarienne pour les troubles d'apprentissage, l'Association pour enfants doués et surdoués de l'Ontario, la Société du timbre de Pâques, le Conseil consultatif de l'Ontario pour les personnes handicapées, le Conseil pour l'enfance en difficulté, le Conseil des administrateurs de l'éducation de l'enfance en difficulté de l'Ontario, l'Association de psychologie de l'Ontario, l'Association des travailleurs sociaux professionnels de l'Ontario, l'Association catholique des agents de supervision de l'Ontario, l'Association ontarienne des agents de l'administration scolaire, le Conseil des conseillers scolaires de l'Ontario, l'Association des surintendantes et des surintendants franco-ontariens, la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et l'Ontario Medical Association.

La Commission de planification et de mise en œuvre

La Commission de planification et de mise en œuvre, créée par décret le 26 juillet 1984, est chargée de la mise en œuvre de l'extension du financement des écoles séparées catholiques en Ontario. Son président, M. William J. McCordic, est l'ancien directeur de l'éducation du Conseil scolaire de la communauté urbaine de Toronto. En 1988-1989, la Commission a continué de conseiller le ministre de l'Éducation relativement aux moyens précis à prendre pour assurer la mise en œuvre efficace de cette politique du gouvernement.

La Commission des langues d'enseignement de l'Ontario

La Commission des langues d'enseignement de l'Ontario a été créée en 1973 pour résoudre les conflits entre les conseils scolaires et les parents ou les contribuables au sujet de la langue d'enseignement. Elle étudie les questions qui lui sont présentées par le ministre, les conseils scolaires, les comités consultatifs en langue française ou en langue anglaise et des groupes de contribuables.

L'Administration des écoles provinciales

L'Administration des écoles provinciales est l'employeur officiel des enseignants affectés aux écoles provinciales et de ceux qui travaillent pour le ministère des Services correctionnels et le ministère de la Santé. Elle négocie au nom de ces deux ministères et de celui de l'Éducation avec les associations d'enseignants. Elle se penche également sur les problèmes relatifs aux ententes conclues avec les enseignants.